

# **Historique du développement d'un « réseau associatif d'initiative citoyenne » à Laeken 1992-2010**

*Un parcours citoyen : « du je au nous »  
Témoignage de Jacques Hanon*

**Version 2 février 2011**

Peut être diffusé moyennant l'autorisation expresse de l'auteur

PICOL rue du Champ de l'église, 2 à 1020 Bruxelles

Historique d'un associatif citoyen JH

Avec le soutien de la Communauté française

# Table des matières

**Préliminaire : pourquoi cet historique et ses limites**

**Comme il s'agit d'un point de vue situé, l'auteur veut d'abord se présenter et expliquer d'où vient son engagement**

**Quelques éléments du CV-Curriculum Vitae de Jacques Hanon**

**Pourquoi avoir investi dans l'associatif pluraliste à Laeken de 1992 à aujourd'hui (2010) : un itinéraire personnel**

- 1. Des facteurs personnels de type familial.*
- 2. Des relations avec des familles du quartier.*
- 3. Un choix particulier de vie sacerdotale (prêtre de l'Eglise catholique) : « prêtre engagé en milieux ouvrier et populaires ».*
- 4. Une expérience, dès les années 1960, d'insertion active dans l'associatif pluraliste d'initiative citoyenne.*
- 5. L'expérience et la référence de la JOC (1972-1988).*
- 6. Année dite sabbatique juillet 1991- juin1992*

## **Partie 1. Contexte**

- 1. Les structures institutionnelles de la Belgique**
- 2. Laeken, un quartier en voie de (re)développement**

## **Partie 2. Le développement de l'associatif d'initiative citoyenne et en particulier l'expérience du *PICOL-Partenariat Intégration COhabitation à Laeken ASBL***

### **Introduction**

#### **I. La préhistoire de la création du *PICOL* : d'avant 1988 à 1995**

- 1. 1988-90 Un événement et des initiatives au niveau local....*
- 2. 1989-1991 Un événement dans la Région bruxelloise et ses implications au niveau régional....*
- 3. 1991-1992 Une concertation locale stimulée par les pouvoirs publics et qui concerne notamment les associations d'initiative citoyenne ...*
- 4. A partir de 1991 Le partenariat Eté-jeunes*
- 5. A partir de 1992 Nouveau développement de l'implication de citoyens actifs à Laeken... les « noyaux porteurs ».*
  - 5.1. Redémarrage du Colombier centre d'accueil extrascolaire pour enfants et d'accompagnement familial*
  - 5.2. Création en 1993 du GESL-Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken pour jeunes de 12 à 20 ans*
  - 5.3. Création en 1993 du Comité de quartier Marie-Christine.*
  - 5.4. Les fêtes de la Place Willems de 1993 à 1996.*
  - 5.5. L'amorce dès 1993 du PGR-Plan Global de Revitalisation de Laeken et la dynamisation de la CSL-Coordination Sociale de Laeken.*
  - 5.6. Un appel des pouvoirs publics à une coordination et création du *PICOL**

**Conclusions de cette préhistoire du *PICOL*.**

## **II. La naissance et le développement du PICOL et du réseau associatif « d'initiative citoyenne » 1995 à 1997**

### **1. La naissance du PICOL 1995**

### **2. La recherche ensemble de subsides à partir de 1995....**

### **3. Dès 1995, le PICOL et le développement de synergies entre les membres ...**

### **4. Dès 1995, le PICOL et le développement de synergies pour le développement global du quartier ...La dynamisation de la CSL...**

### **5. Dès 1996, le PICOL élabore dans ce cadre de la CSL le premier PGRL-Plan Global de Revitalisation de Laeken...**

### **6. Dès 1997, lancement des comités d'action chargé de la mise en œuvre du PGRL**

### **7. Dès 1997, une expérience européenne et la constitution de l'ASBL PICOL**

## **III. Le développement du PICOL et du réseau associatif d'initiative citoyenne après 1997**

### **1. Le soutien d'une politique nouvelle : les « CdQ-Contrats de Quartier » à partir de 1997....**

#### **1.1. Le CdQ Marie-Christine 1997 à 2001**

*Le PICOL bénéficie du soutien du volet social des CdQ : le festival Amalia et le programme « animations santé, sécurité, citoyenneté... »*

#### **1.2. Du CdQ-Contrat de Quartier POP-Palais Outre-Ponts (2002-2006) aux CdQ-Contrats de Quartier LAL-Léopold à Léopold (2006-2009) et Maison Rouge (2008-2011) : le déclin progressif du soutien aux initiatives locales « citoyennes » et en particulier du soutien au PICOL...**

### **2. A partir de 1997 De l'ASBL Gare de Laeken à l'ASBL Laeken Découverte. Développement de l'action de défense et de valorisation de l'histoire et du patrimoine du quartier.».**

### **3. A partir de 1997 Le développement de l'action socio-artistique : du Festival Amalia à l'ASBL Amalia-Maison de la création et au Centre Culturel de Bruxelles Nord-Maison de la création**

### **4. A partir de 2002 De l'ASBL Synergies citoyennes à l'ASBL Adultes de quartier et l'ASBL AMORCE**

### **5. A partir de 2003 Le « Budget participatif » du CPAS finance à Laeken un projet « socio-artistique » (du PICOL à la Maison de la création), et la lutte contre les logements insalubres (du Comité logement au « guichet logement »)**

### **6. A partir de 2003 Le PICOL et le PCS-Projet de Cohésion Sociale dans les logements sociaux : PCS « Square Léopold »**

### **7. Quelques projets avortés entre 1997 et 2000**

## **Partie 3 La consolidation et la professionnalisation des associations : un long fleuve tranquille ou le parcours du combattant ?! La situation en fin 2010 et les perspectives.**

### **1. Le Colombier ASBL Centre d'accueil extrascolaire d'enfants (6 à 12 ans) et d'accompagnement familial**

### **2. Le GESL-Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken pour jeunes de 18 à 20 ans ASBL**

### **3. Le PICOL-Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken ASBL**

### **4. Laeken découverte ASBL : volet tourisme et volet animations.**

### **5. Amorce ASBL**

### **6. Le CCBN-MC Centre Culturel de Bruxelles Nord-Maison de la création**

Historique d'un associatif citoyen JH

#### **Partie 4. Les enjeux et les atouts de « l'initiative citoyenne à Laeken »**

- 1. Le développement de l'initiative citoyenne et du « protagonisme citoyen ». L'initiative citoyenne peut-elle se développer ? Peut-elle être « protagoniste » (être un acteur à l'avant-plan) ?*
- 2. La pertinence de l'action de quartier*
- 3. Décloisonnement et Synergies*
- 4. Sujets Acteurs*
- 5. La lutte contre l'exclusion sociale et pour l'intégration dans une société égalitaire et démocratique*
- 6. Rappel des axes fondamentaux de l'action proposés dans la Charte de la CSL*

#### **Partie 5. Les fragilités et les perspectives de consolidation**

- 1. De l'énergie bénévole et militante à un financement stable et à la professionnalisation ?*
- 2. La gestion administrative et financière*
- 3. Les locaux*
- 4. La qualification du personnel*

*En termes de conclusion....Vers une intégration plus poussée de ce « réseau d'initiative citoyenne »*

# Historique du développement d'un « réseau associatif d'initiative citoyenne » à Laeken 1992-2010

## Témoignage de Jacques Hanon

### Préliminaire : pourquoi cet historique et ses limites

L'historique présenté ici n'est pas œuvre d'historien mais d'un témoin qui a pris une part active et même « protagoniste » d'une expérience de création et de développement d'associations « d'initiative citoyenne » dans le quartier de Laeken Bockstael.

Cet historique est « situé »...il ne peut être que partial et partiel ! Il reviendrait aux historiens avec l'ensemble des acteurs-témoins d'écrire l'histoire complète de chaque association dont il sera question dans les lignes ci-dessous et l'histoire du développement de ce réseau d'initiative citoyenne. Il leur reviendrait aussi d'écrire l'histoire du développement de ce quartier en mettant aussi en évidence l'implication des pouvoirs publics et des acteurs de terrain engagés dans les initiatives publiques.

Ce travail ci-dessous a peut-être le mérite d'exister...et en tout cas, il était important pour l'auteur d'avoir pu consacrer une partie de son année dite « sabbatique » 2009-2010 à fixer sur papier cette « mémoire » d'une œuvre et surtout de rencontres qui ont marqué son histoire personnelle d'une manière indélébile et qui ont contribué à la « ré-animation » d'un quartier.

### Comme il s'agit d'un point de vue situé, l'auteur veut d'abord se présenter et expliquer d'où vient son engagement

### Quelques éléments du CV-Curriculum Vitae de Jacques Hanon

Né le 22 décembre 1943 à Laeken 34 rue de la Royauté (sous l'occupation nazie et les bombardements anglais et américains)

4<sup>ème</sup> enfant d'une famille de 7 enfants (4 filles-3 garçons),

Famille de condition modeste, père employé communal, mère au travail au sein du foyer, parents propriétaires de la maison acquise juste avant la guerre

Pratiquant de la paroisse catholique Notre Dame de Laeken

Primaires à l'IND-Institut Notre Dame à Laeken 122 rue de Molenbeek école des « Frères des écoles chrétiennes »

Humanités gréco-latines au Collège Saint-Pierre de Jette + chorale + chef de meute 34<sup>ème</sup> unité (1958 à 1963) + théâtre

Docteur en droit de l'Université Catholique de Louvain (Leuven 1961-1965)

Séminaire « Jean XXIII » à Leuven (dès 1963) puis Grand séminaire à Mechelen : Baccalauréat en théologie reconnu par l'Université Catholique de Louvain

Ordonné prêtre en juin 1970

Enseignant/animateur par choix (avec la complicité du vicaire général pour l'enseignement ancien directeur du Collège Saint-Pierre à Jette) en école professionnelle et technique (ITDLS-Institut Technique de la Salle à Molenbeek) 1970-1977

Aumônier JOC-Jeunesse Ouvrière Chrétienne à Bruxelles dès 1972 (premier contact avec la JOC en 1967).  
Aumônier/collaborateur permanent temps plein à la JOC « nationale » (Wallonie/Bruxelles) dès 1974 jusque 1981  
Aumônier/collaborateur permanent temps plein à la JOC Internationale (présente dans tous les continents – plus de 80 mouvements nationaux) de 1981 à 1988  
Membre de l'EPO-Equipe de Pastorale Ouvrière de Bxl dès les années 1970 jusqu'à aujourd'hui  
Responsable de la Pastorale Ouvrière de Bxl de 1987 jusqu'à aujourd'hui  
Aumônier/Collaborateur permanent temps plein de 1987 à 1993 du MOC-Mouvement Ouvrier Chrétien de la Région de Bruxelles affilié au MOC « national » (Wallonie/Bruxelles)  
Année dite « sabbatique » juillet 1991- juin 1992 : cours (3 mois) de Guy Bajoit sociologue UCL sur « L'évolution de la conscience ouvrière » ; cours (3 mois) de Jacques Vermeulen exégète CETEP sur la Bible Ancien testament « L'Exode » ; stages en associatif à Schaerbeek dans les ASBL *La Chôm'hier et Le Bouillon de Cultures*; stages de 2 mois au Brésil (auprès de militants responsables du CEDAC-Centre d'Education et d'Action Communautaire) et 2 mois à Madrid (auprès de militants responsables d'un Centre d'ISP-Insertion SocioProfessionnelle pour jeunes *La Kalle* et de la participation des parents dans une école fondamentale en autogestion ; bilan de vie personnelle et perspectives (2 fois 3 semaines) avec l'aide de Michel Séguier (sociologue, pédagogue et psychothérapeute, engagé au Centre Leuret de Paris)  
(Co-)Fondateur/animateur/président ou vice-président d'associations laekenoises pluralistes de 1992 à ce jour : les ASBL, *le Colombier* / centre d'accueil extrascolaire (enfants de 6 à 12 ans) et d'accompagnement familial, *le GESL-Groupe d'Entraide Scolaire à Laeken* / aide scolaire pour jeunes du secondaire, *le PICOL-Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken* / développement local-cohésion sociale-éducation permanente, *Laeken découverte* / découverte de la richesse patrimoniale et historique de Laeken, *le Centre Culturel de Bruxelles Nord-Maison de la création* / centre culturel reconnu par la Communauté française, *AMORCE* / aide aux jeunes en décrochage et implication des parents dans la scolarité de leurs enfants (*Espace Relais Amorce*). (Co-)Fondateur du *Comité de quartier Marie-Christine*. (Co-) Fondateur et Président de l'ASBL *Art et Culture Notre-Dame de Laeken* (organisation d'un festival annuel d'orgue d'été)  
N.B. Hors Laeken, autres engagements dans l'associatif pluraliste : au *CTL-Culture Tourisme Loisirs* de 1969 à 1973, à Molenbeek de 1970 à 1981 (ASBL *La Rue, La Fonderie...*) et à Schaerbeek de 1987 à 1993 (ASBL *Bouillon De Cultures*)  
65 ans le 22 décembre 2008...  
Bénéficie d'une allocation de pension depuis le 1 janvier 2009  
Temps dit « sabbatique » à partir d'août 2009 jusque fin août 2010 (avec reprise partielle de certaines missions dès janvier 2010) : archivage de 50 ans d'engagements, bilan de vie avec l'aide de Jean-Marie Faux et bilan de 18 ans du travail associatif à Laeken Bockstael avec l'aide de Nicole Purnôde.  
Depuis septembre 2010, reprise de l'engagement comme responsable de la Pastorale Ouvrière à Bruxelles et de l'engagement dans le réseau associatif laekenois.

## **Pourquoi avoir investi dans l'associatif pluraliste à Laeken de 1992 à aujourd'hui (2010) : un itinéraire personnel**

Les facteurs qui m'ont poussé à m'engager, à partir de 1992, dans le quartier de Laeken Bockstael et à y développer « un réseau associatif d'initiative citoyenne » sont les suivants :

### **1. Des facteurs personnels de type familial.**

- Je suis né dans ce quartier de Laeken Bockstael, j'y ai vécu jusqu'en 1970, il a marqué mon enfance et je garde aujourd'hui un sentiment bizarre de culpabilité de l'avoir abandonné durant mon adolescence qui a été influencée essentiellement par *le Collège Saint-Pierre* situé dans la commune voisine de Jette, par la vie culturelle intense du Collège, sa chorale, son unité scout (la 34<sup>ème</sup> où j'ai été responsable dans le louvetisme...).
- Je suis revenu occuper en fin 1987 la maison familiale du 34 rue de la Royauté qui s'était vidée de ses occupants et que mes parents avaient décidé de vendre (un peu à contrecœur et après une expérience de location pas dénuée de problèmes). Outre l'attachement affectif à ce berceau familial, cette maison de 2 étages avec 3 chambres (une pour les parents, une pour les 4 filles, une pour les 3 garçons) et un rez-de-chaussée de 3 pièces en enfilade me permettrait notamment d'héberger des gens (de la famille ou des anciens de la JOC Internationale en visite... N.B. mon mandat à la JOCI s'est terminé fin 1987) et représentait une base logistique intéressante pour un engagement dans le quartier.... Je l'ai d'abord louée à mes parents puis, à la mort de ceux-ci, j'en suis devenu propriétaire en payant à mes 6 frères et sœurs la part qui leur revenait.

### **2. Des relations avec des familles du quartier.**

- Ma carte de relations avait gardé des liens avec des « familles laekenoises », notamment avec celle de Didier Wauters qui, dès 1988, avec Vincent Beyaert, m'avait « harponné » pour jouer un rôle d'aumônier dans l'unité scout du Collège Saint-Pierre (où j'avais été chef de meute durant mes humanités de 1959 à 1963). C'est avec Didier et Vincent qu'au terme de mes mandats en JOC-Jeunesse Ouvrière Chrétienne belge et internationale et au terme d'une année sabbatique (juillet 1991- juin 1992), se planifie concrètement un engagement dans le quartier de Laeken Bockstael : prise en charge d'une « école de devoirs » *le Colombier* d'abord, et ensuite, création du *GESL-Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken*, « école de devoirs » pour jeunes du secondaire, et du *Comité de quartier Marie-Christine*....

### **3. Un choix particulier de vie sacerdotale (prêtre de l'Eglise catholique) : « prêtre engagé en milieux ouvrier et populaires ».**

- 6 ans de vie et de formation d'abord au Séminaire Jean XXIII (démarré en 1963 à Leuven) puis au Grand séminaire de Mechelen. Les axes fondamentaux du séminaire « nouveau » que j'ai vécu avaient été « révolutionnés » dès 1963 par le Cardinal Suenens dans l'Esprit du Concile Vatican II : séminaire ouvert, au cœur de la ville universitaire de Leuven puis de Mechelen, vie en équipe avec révision de vie hebdomadaire, cogestion (entre séminaristes et direction du séminaire) de tous les secteurs de la vie et de la formation du séminariste, stages pastoraux plutôt hors paroisse, débats théologiques passionnés (théologies de la mort de Dieu, Eglise-Peuple de Dieu, la « Charité est politique »... ).... Ce séminaire « nouveau », je l'ai fréquenté de 1963 à 1970 après avoir, à la sortie des humanités, refusé d'entrer dans la formule classique du « Petit séminaire » de Mechelen en vigueur à cette époque (et que j'avais visité) et après avoir hésité d'entrer au « Séminaire pour l'Amérique latine » à Leuven (que j'avais visité également). N.B. De 1963 à 1965, j'ai terminé mes deux dernières

années de doctorat en droit à l'UCL-Leuven tout en suivant la vie et la formation du séminaire Jean XXIII, et en 1968, j'étais au service militaire à Alost et 4 mois en service à l'hôpital militaire avenue de la Couronne à Bruxelles.

- J'ai vécu et été formé (de 1963 à 1970) comme prêtre d'une Eglise « potentiellement révolutionnée » notamment par le Concile Vatican II (1963-1965, rassemblement de tous les évêques catholiques du monde) et son ouverture, notamment à la construction en « pluralisme » du « Règne de Dieu - Règne de Justice, de Liberté et de Fraternité » (plutôt que construction/reproduction de l'Eglise... l'Eglise doit être « au service du monde »)... Ce séminaire « nouveau » des années 1960 a produit une génération nouvelle de « prêtres ouvriers ». Pour ma part, je ne me sentais pas une vocation d'ouvrier en usine mais plutôt celle de travailler dans le secteur éducatif en milieux ouvrier et populaires. Mais je me sentais en affinité avec les options de ce groupe de séminaristes qui optaient pour « la classe ouvrière » comme classe « protagoniste » de ce changement radical d'une société inégalitaire, dominée par le « Capital » et une « Société de consommation » aliénante. La rencontre avec le séminariste Emile Mertens, ex-ouvrier et militant de la JOC, m'a conduit à faire un stage en JOC à Bruxelles en 1967, stage qui fut déterminant pour le choix de vie sacerdotale que je ferai en juin 1970. Le VOIR-JUGER-AGIR de la JOC comme démarche libératrice de construction de la « Société juste » et de « l'Eglise/communauté faisant advenir le Règne de Dieu » a été pour moi une « révélation » ainsi que le lien de la JOC avec à la fois le Mouvement ouvrier et l'Eglise, tous les deux en plein « bouillonnement » dans ces années 1960 et animés tous les deux de courants « radicaux », appelés parfois à l'époque « contestataires ». A noter que le VOIR-JUGER-AGIR avait un certain lien avec la démarche catéchétique « événementielle » (basée sur les situations vécues) que développait dans le louvetisme (j'ai été chef de meute de 1959 à 1963) quelqu'un comme l'abbé Michel Rosman (presque aveugle... et dont la foi rayonnante m'a marqué).
- J'ai été payé comme enseignant de 1970 à 1974 (à temps plein, puis à temps partiel de 1974 à 1977) et ensuite, de 1974 à 1981, comme cadre du MOC-Mouvement Ouvrier Chrétien en tant qu'aumônier national de la JOC belge (Wallonie-Bruxelles). A partir de 1981, année de mon engagement comme aumônier dans la JOC Internationale, et jusque fin 2008 (je suis « pensionné » le 1 janvier 2009), l'Eglise catholique de Belgique m'a permis de bénéficier, via le Ministère de la Justice Service des Cultes, d'un revenu modeste mais stable (qui correspond au salaire d'un éducateur A2...). Après mon mandat dans la JOC Internationale, j'ai été nommé responsable de la « Pastorale Ouvrière pour la Région de Bruxelles » et par la suite, en outre, « chargé de pastorale en milieux populaires à Laeken ». Je n'ai jamais été « curé » de paroisse. Dans l'associatif pluraliste, je n'étais pas payé, ce qui m'a donné une « grande liberté » (mais qui occultait le problème du financement d'une coordination générale) ! (N.B. Le PICOL a voulu me payer un équivalent d'1/5 temps, +ou- 100.000 FB brut par an, en 1995 et 1996 à cette époque où je tenais de fait le rôle de « coordinateur général » outre celui de « président »... j'ai renoncé à ce complément lorsque le subside PIC alloué au PICOL-regroupement de 5 associations- a commencé à diminuer).

#### **4. Une expérience, dès les années 1960, d'insertion active dans l'associatif pluraliste d'initiative citoyenne.**

- Le « désenchantement » provoqué par la dynamique de « Restauration » dans l'Eglise catholique dès la fin des années 1970 et qui m'a atteint frontalement en 1986 par la condamnation par le Saint Siège de la JOC Internationale (où j'étais aumônier jusque fin 1987) et le soutien du Saint Siège à la création d'une dissidence (la CIJOC-Coordination Internationale des JOC), cet élément a sans doute aussi contribué à m'engager dans le monde associatif « pluraliste » laekenois. Beaucoup de militants chrétiens « animés de l'esprit du Concile Vatican II » avaient dès les années soixante, investi leurs énergies dans le monde associatif pluraliste. Dès la fin des années 1960, je suis activement engagé dans le CTL-Culture Tourisme Loisirs au sein duquel je développe l'action des « étudiants-travailleurs ». Et je deviens, dès le début des années 1970, « disciple » de Guido Vanderhulst dans la création, dans le Vieux Molenbeek, des ASBL *La Rue et*

*La Fonderie*. Et, dans les années 1980, je suis activement engagé à Schaerbeek au *GES-Groupe d'Entraide Scolaire* et au C.A. de l'ASBL « *Bouillon de cultures* » à Schaerbeek conduit par Jean-Marie Leconte et Felipe Vankeirsbilck (auprès duquel j'avais joué un rôle de supervision durant les 6 années de sa responsabilité à la JOC de Bruxelles). L'ASBL « *Bouillon de cultures* » restera une référence pour moi dans mon engagement à Laeken (j'y suis resté à l'A.G.).

##### 5. *L'expérience et la référence de la JOC (1972-1988).*

- Mes 20 années d'engagement en JOC expliquent aussi le type d'engagement choisi dans l'associatif laekenois. Le cœur de l'action de la JOC, c'est l'option pour les milieux ouvrier et populaires, la « tâche éducative » (le *Voir-Juger-Agir / l'entre eux-par eux-pour eux*), l'émancipation personnelle et collective (politique), la formation de « militants » et de responsables... Et en particulier, mon engagement de 8 ans à la JOC au niveau national belge et 8 ans au niveau international, cet engagement m'a appris ce qu'est un travail « fédérateur » cherchant à dépasser les différences et les clivages (nationaux, culturels, politiques, religieux...)

##### 6. *Année dite sabbatique juillet 1991- juin 1992* : Cours de Guy Bajoit sociologue UCL sur « la conscience ouvrière » et de Jacques Vermeulen exégète CETEP sur « L'Exode » ; stages en associatif à Schaerbeek, au Brésil et à Madrid ; bilan de vie et perspectives avec Michel Séguier du Centre Lebreton de Paris

- Je suis à ce moment là aumônier/collaborateur du MOC-Mouvement Ouvrier Chrétien de Bruxelles
- Ce temps dit sabbatique voulait « évaluer les déplacements » des options depuis « l'entrée dans la vie active » en 1970 : la finalité, c'est la société « révolutionnée », la société de l'égalité, de la justice, de la liberté, de la fraternité... et l'option fondamentale, c'est contribuer à construire ce mouvement social visant le changement radical de la société non pas dans le parti, ni dans le syndicat mais dans un travail « d'éducation populaire » qui est un des secteurs du mouvement ouvrier global. « *L'éducation populaire* » : le but est de former des « militants », des « sujets-acteurs » qui analysent la vie personnelle et collective et la situent dans une analyse plus globale des mécanismes fondamentaux de la société, des « sujets-acteurs » qui définissent des alternatives et qui s'inscrivent dans une stratégie d'action capable de produire un changement. Ce changement se voulait « global et radical » dans ces années 1960 et 1970.
- La crise économique des années 1974 et suivantes rétablit un rapport de forces, depuis lors toujours plus favorable aux forces du Capital : avec la chute du « mur de Berlin » en 1989, l'économie de marché dominée par l'ultralibéralisme s'impose ... et a fait reculer la réalisation du « changement radical et global ». Le mouvement ouvrier est sur la défensive cherchant à sauvegarder les acquis... le mouvement social est « éclaté »... le « désenchantement » atteint les militants du « changement ».
- Je redéfinis en 1991-92, durant une année dite « sabbatique », mes engagements pour l'avenir : me réinsérer comme citoyen actif dans le quartier de Laeken Bockstael où je suis né et où ma famille a gardé un certain nombre de contacts ; contribuer à la re-vitalisation de ce quartier délaissé (relativement) par les pouvoirs publics ; développer une dynamique d'éducation populaire, c'est-à-dire rendre les gens sujets-acteurs de cette revitalisation...
- En conclusion de cette année sabbatique, *l'éducation populaire*, je la définissais comme suit : aider les gens - à prendre conscience de ce qu'ils vivent, de ce qu'ils font - à analyser ce qu'ils vivent - à définir eux-mêmes ce qu'ils veulent, ce à quoi ils aspirent, les alternatives et comment les construire, en restant maître du processus d'action et de l'organisation... dans un processus d'action « *entre eux, par eux, pour eux* » et « *voir-juger-agir* »... C'est aussi former prioritairement des animateurs issus des milieux populaires eux-mêmes... Les

moyens privilégiés sont l'action et l'évaluation permanente (auto-évaluation...maîtrisée par les gens eux-mêmes) avec aussi des moments de « formation complémentaire ».

- Bref, toujours en conclusion de cette année sabbatique de 1991-1992, une des options fondamentales qui apparaît est de donner priorité à une démarche :
  - ✓ qui, par un « voir-juger-agir », part de l'expérience vécue, de la vie et non d'une doctrine,
  - ✓ de type inductif/appropriatif
  - ✓ qui « produit » la démocratie participative
  - ✓ qui organise « *entre eux, par eux, pour eux* » les exclus ou menacés par les mécanismes d'exclusion
  - ✓ (une démarche) d'éducation et de mobilisation populaire
  - ✓ d'analyse et de transformation des mécanismes et des structures
  - ✓ d'ouverture au pluralisme et à la sécularisation (comme apport d'autonomie)
  - ✓ d'ouverture aux demandes « *de l'individu-sujet-acteur-en quête d'auto-épanouissement* » (voir Guy Bajoit, sociologue, dont j'avais suivi, pendant mon temps sabbatique de 1991-92, un trimestre de cours à l'UCL sur « l'évolution de la conscience ouvrière »)
- D'autres convictions encore émergent des conclusions de ce temps sabbatique de 1991-92 :
  - ✓ beaucoup d'initiatives démarrent et persévèrent de par la conviction et l'engagement de « minorités actives »
  - ✓ le temps est plutôt celui de la « résistance »
  - ✓ au-delà des institutions et organisations « historiques » du Mouvement Ouvrier et de l'Eglise, un réseau de personnes/de groupes/d'actions peut apporter enrichissement, efficacité et aussi motivation dans l'action
- ***En termes de conclusions concrètes d'insertion***, tout en gardant le statut de responsable de la Pastorale Ouvrière de Bruxelles (qui me paie un traitement via le Ministère de la Justice Service des Cultes), je redéfinis mes engagements pour l'avenir :
  - ✓ me réinsérer comme citoyen actif dans le quartier de Laeken Bockstael où je suis né et où ma famille a gardé un certain nombre de contacts. « *Le quartier* » m'apparaît comme le lieu où tous les besoins des familles peuvent se rencontrer et où des actions-réponses à ces besoins peuvent être menées.
  - ✓ Contribuer à la re-vitalisation de ce quartier relativement délaissé par les pouvoirs publics.
  - ✓ Développer une dynamique d'éducation populaire c'est-à-dire rendre les gens sujets-acteurs de cette revitalisation....

***En conclusion de cette partie, une remarque fondamentale à propos du « protagonisme ».***

- Si j'ai pu jouer un rôle « protagoniste » (acteur à l'avant-plan), le travail réalisé à Laeken en près de 20 ans n'aurait pas été possible sans une série « d'acteurs locaux », sans une série de « compétences et de talents » rencontrés. Le développement de ce réseau associatif laekenois n'aurait pas existé sans ces « noyaux porteurs » qui ont été divers selon les cas. J'ai parfois le sentiment d'avoir pu surtout créer un « cadre » permettant à des talents et compétences de s'exprimer, d'entrer en synergies et d'être féconds. J'ai surtout conscience d'avoir « mis en relation » une série de ces talents et compétences et d'avoir saisi une série « d'opportunités »...Un moment, je me définissais comme « articulateur » et même « opportuniste ».
- En tout cas, dans le protagonisme, la navigation se faisait plutôt « à vue » à partir de quelques options claires : partir des besoins des familles du quartier, définir localement les réponses à apporter, dépasser au maximum les clivages et créer des synergies entre les « acteurs locaux », saisir les « opportunités »... Il n'y a pas eu vraiment de projet « scientifiquement » programmé puis exécuté... (Notons qu'un test réalisé pendant mon année sabbatique 1991-92 me déclarait selon la typologie de Jung : fonction principale = Intuition par rapport à Pensée, et fonction auxiliaire = Sentiment, par rapport à Sensation...).

# Partie 1.

# Contexte

## Partie 1. Contexte

(extrait d'une monographie réalisée par le PICOL en 2005 en vue d'une participation à un séminaire organisé par le Centre Lebret-Irfed sur le thème *Société civile et Pouvoirs publics*).

Cette première partie décrit, dans un premier temps les structures institutionnelles belges, une véritable mosaïque institutionnelle, difficile à expliquer mais tellement importante à comprendre. Le second temps de cette contextualisation est consacré à Laeken, à dépeindre ce quartier, son origine, son développement, sa structuration spatiale, ses points forts et mais aussi ses fragilités.

### ***1. Les structures institutionnelles de la Belgique***

La Belgique a, en 2010, 180 ans d'existence mais aussi 30 ans de fédéralisme. Connue pour ses bières, son chocolat, ... la Belgique l'est aussi pour « ses fameux compromis à la belge ». Les hommes politiques de toutes origines viennent régulièrement en Belgique pour comprendre le résultat de ces compromis qui donnent aux structures institutionnelles belges une allure hétéroclite mais qui cherche à s'adapter à un paysage aux multiples réalités culturelles et linguistiques. Au contraire de beaucoup de régions du globe, la Belgique a su maintenir, au moins jusqu'à présent, la coexistence pacifique, mais au prix de beaucoup de contorsions politiques, entre plusieurs groupes linguistiques distincts au sein d'un même territoire. Et elle ne semble pas pouvoir échapper à cette perspective d'un confédéralisme où le mot Belgique ne serait qu'un chapeau regroupant 3 ou 4 pays.

L'article premier de la Constitution belge déclare que: "La Belgique est un État fédéral qui se compose des Communautés et des Régions". Le pouvoir de décision n'appartient pas exclusivement au Gouvernement fédéral et au Parlement fédéral. L'administration du pays est assurée par diverses instances qui exercent de manière autonome leurs compétences dans les matières qui leur sont propres.

#### ***LA CONSTITUTION BELGE DE LA BELGIQUE FÉDÉRALE, DE SES COMPOSANTES ET DE SON TERRITOIRE***

*Art. 1<sup>er</sup> : La Belgique est un État fédéral qui se compose des Communautés et des Régions.*

*Art. 2 : La Belgique comprend trois Communautés: la Communauté française, la Communauté flamande et enfin la Communauté germanophone.*

*Art. 3 : La Belgique comprend trois Régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise.*

*Art. 4 : La Belgique comprend quatre régions linguistiques : la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles-Capitale et la région de langue allemande.*

*Chaque commune du Royaume fait partie d'une de ces régions linguistiques.*

*Les limites des quatre régions linguistiques ne peuvent être changées ou rectifiées que par une loi adoptée à la majorité des suffrages dans chaque groupe linguistique de chacune des Chambres, à la condition que la majorité des membres de chaque groupe se trouve réunie et pour autant que le total des votes positifs émis dans les deux groupes linguistiques atteigne les deux tiers des suffrages exprimés.*

La répartition des compétences au travers des réformes successives de l'État a évolué selon deux axes principaux. Le premier se rattache à la langue et, de manière plus large, à la culture. Les Communautés en sont issues. Le concept de "Communauté" renvoie aux personnes qui la composent et aux liens qui les réunissent, à savoir la langue et la culture. Notre pays connaît trois langues officielles: le néerlandais, le français et l'allemand. La Belgique actuelle est donc composée de trois Communautés: la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone. Elles correspondent à des groupes de population.

Le deuxième axe de la réforme de l'État trouve ses fondements dans l'histoire et, plus particulièrement, dans l'aspiration de certains à plus d'autonomie économique. Les Régions sont le fruit de ces aspirations.

La création de trois Régions en a été la conséquence : la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. Les Régions belges sont comparables, jusqu'à un certain point, aux États américains et aux "Länder" allemands.

A cela s'ajoutent 10 Provinces qui couvrent l'ensemble du pays sauf la Région de Bruxelles-Capitale et 589 Villes et Communes. La Région de Bruxelles-Capitale exerce les compétences provinciales sur son territoire.

Le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale est bilingue français - néerlandais. Celui de la Région flamande est de langue néerlandaise. La Région wallonne comprend des territoires de langue française et des cantons germanophones.

En ce qui concerne la Région bruxelloise, les Communautés française et flamande y exercent toutes deux leurs compétences propres à l'égard des personnes et des institutions, selon la langue. Certaines compétences communautaires ont été transférées de ces Communautés vers les Régions. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, ces compétences s'exercent au sein de la Cocof-Commission communautaire français pour les domaines exclusivement francophones, de la VGC-Vlaamse GemeenschapsCommissie pour les domaines exclusivement néerlandophones et la Cocom-Commission communautaire commune pour les matières communes.

#### LA CONSTITUTION BELGE (suite)

*Art. 5 : La Région wallonne comprend les provinces suivantes : le Brabant wallon, le Hainaut, Liège, le Luxembourg et Namur. La Région flamande comprend les provinces suivantes : Anvers, le Brabant flamand, la Flandre occidentale, la Flandre orientale et le Limbourg.*

*Il appartient à la loi de diviser, s'il y a lieu, le territoire en un plus grand nombre de provinces.*

*Une loi peut soustraire certains territoires dont elle fixe les limites, à la division en provinces, les faire relever directement du pouvoir exécutif fédéral et les soumettre à un statut propre. Cette loi doit être adoptée à la majorité prévue à l'article 4, dernier alinéa.*

*Art. 6 : Les subdivisions des provinces ne peuvent être établies que par la loi.*

*Art. 7 : Les limites de l'État, des provinces et des communes ne peuvent être changées ou rectifiées qu'en vertu d'une loi.*

**Le citoyen actif de Laeken (45.000 habitants) a donc comme interlocuteurs publics qui développent des politiques qui le concernent dans son action :**

1. la Ville de Bruxelles (une des 19 communes de la Région bruxelloise), qui est le pouvoir public le plus proche (150.000 habitants) ;
2. la Région de Bruxelles Capitale (un million d'habitants) ;
3. la Communauté française et la Communauté flamande ;
4. l'Etat fédéral (10 millions d'habitants) ;
5. l'Union européenne.

## ***2. Laeken, un quartier en voie de (re)développement***

### ***Origine et développement***

La première mention d'un hameau remonte à 1080. Laeken est restée essentiellement rurale jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle. Le développement de Laeken trouve son origine dans la forte croissance de la population bruxelloise et du déplacement de celle-ci vers les faubourgs suite aux grands travaux urbanistiques du centre de Bruxelles (grands boulevards, voûtement de la rivière la Senne,...). L'industrialisation, l'avancée du port (maritime !) de Bruxelles situé à Laeken et les expositions universelles sur le plateau du Heysel ont tour à tour œuvré à l'attraction urbanistique de Laeken : de 829 habitants vers 1700 à environ 30.000 en 1900 et jusqu'à 50.000 en 2005.

### ***La structuration du quartier***

La pression démographique a amené les pouvoirs publics à dessiner des quartiers entiers structurant Laeken en vagues successives clairement identifiables.

Une première zone est située au sud de Laeken appelée parfois aujourd'hui Laeken Bockstael. Elle est marquée par le canal et est traversée par un réseau ferroviaire important. C'est le cœur historique de Laeken. Cette zone présente un tissu mixte de logements et d'industries dans une proportion croissante en s'approchant du canal. Une seconde zone a été gagnée sur les cultures maraîchères. Les « sociétés de logements sociaux » y ont construit plusieurs centaines de logements.

Les expositions de 1935 et 1958 marquent l'urbanisation de la troisième zone de Laeken, essentiellement résidentielle. C'est d'ailleurs en prévision de l'expo 58 qu'un nouveau quartier laekenois se structure : Cité Modèle. Né des dernières tendances architecturales, la Cité Modèle se voulut un quartier idéal, véritable écrin de verdure et de lumière sur 17 hectares. Enfin, à l'arrière du nouveau pôle économique que constitue le plateau du Heysel, s'est développée la dernière vague d'urbanisation de Laeken dans sa partie nord-est qui est constituée d'un mélange d'habitations sociales et de maisons unifamiliales de classes moyennes.

### ***Laeken, ses points forts, ses points faibles.***

Laeken compte près de 50.000 habitants soit 1/3 de la population habitant la « Ville » de Bruxelles, une des 19 communes de la Région de Bruxelles capitale (1 million d'habitants).

Laeken a vu se succéder plusieurs vagues d'immigration : italienne, espagnole, grecque, marocaine et turque, et plus récemment d'Afrique noire et d'Europe centrale et orientale.

Un tiers de cette population est âgée de moins de 20 ans.

***Laeken recense une population dense, jeune et multiculturelle.***

Le taux de chômage est élevé (estimé à plus de 25%) en particulier le chômage des jeunes (estimé à plus de 50 % pour les moins de 25 ans) ainsi que le nombre de personnes aidées par le Centre public d'action sociale (CPAS) ....

***Laeken se paupérise plus rapidement que les autres quartiers de la commune.***

Laeken possède un important réseau de logements sociaux et de services sociaux.

Laeken présente aussi d'importants pôles d'emplois (ce qui est à l'origine de nombreux ateliers en intérieur d'îlot), actuels tels le port de Bruxelles ou potentiels tels le plateau du Heysel, la rive droite du canal entre les ponts de Laeken et Van Praet/Teichman, et Tour et Taxis. Plusieurs rues commerçantes coexistent (rue Marie-Christine, rue Fransman, Boulevard Bockstael...). La plupart de ces commerces mais aussi les petites activités industrielles sont à la recherche d'un nouveau souffle.

***Laeken se dualise entre des pôles attractifs et des zones qui périssent.***

Laeken possède un patrimoine et un potentiel touristique considérables (Château Royal, Serres royales, Tour Léopold I-Monument à la dynastie, Pavillon chinois, Tour japonaise, Atomium, Heysel, Cité Modèle, Eglise Notre-Dame, Crypte royale, Cimetière "le petit Père Lachaise", l'ancienne Gare de Laeken, l'ancien Hôtel communal...) qui mériteraient d'être mieux mis en valeur et de servir ainsi de levier pour la revalorisation urbanistique et économique des quartiers environnants. La création en 2004 du Centre Culturel de Bruxelles Nord-Maison de la création (issu du « Festival Amalia » créé dès 1998 à l'initiative du PICOL et de diverses associations d'initiative citoyenne et d'un réseau d'artistes autour de Félicienne Ledoyen) est une promesse de réanimation culturelle de tous ces quartiers du nord de la Région bruxelloise.

***Laeken est doté d'un énorme potentiel patrimonial et culturel.***

## **Partie 2.**

# **Le développement de l'associatif d'initiative citoyenne et en particulier l'expérience du *PICOL-Partenariat Intégration COhabitation à Laeken ASBL***

## Partie 2. Le développement de l'associatif d'initiative citoyenne et en particulier l'expérience du *PICOL-Partenariat Intégration COhabitation à Laeken ASBL*

### Introduction.

Cette deuxième partie veut tenter de raconter le développement de l'associatif d'initiative citoyenne.

Elle tentera à certains moments de faire un parallélisme entre l'action de l'associatif et les politiques publiques : fédérales (FIPI-Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés...), régionales (politiques liées à la revitalisation des quartiers défavorisés-Contrats de quartier, et celles liées à l'intégration et la cohabitation-PIC et Cohésion sociale), communautaires (politiques touchant l'éducation permanente et l'aide scolaire et à la jeunesse) ou communales. Ce document met en encadré les politiques publiques afin de mieux comprendre comment l'associatif local s'est servi des politiques publiques pour développer ses actions. La lecture de l'expérience du *PICOL* révèle les interactions constantes entre les décideurs publics et la société civile avec des moments d'avancées euphoriques ou des moments de frustration nécessitant une relance continue de l'action.

#### ***Le quartier, lieu clé d'une action sociale et la création du PICOL***

« ***Le quartier*** » apparaît dès le départ de l'action comme le lieu où tous les besoins des familles peuvent s'exprimer et où des actions-réponses à ces besoins peuvent être menées.

Le *PICOL*, en tant que dynamique « partenariale » mettant en « synergies » des ressources et des acteurs locaux, est né de cette prise de conscience qu'il y avait à prendre en compte l'ensemble des problèmes vécus au sein d'une famille, problèmes qui interagissent les uns sur les autres (ex. le chômage des parents, le paiement du loyer, les problèmes de santé, l'entente au sein des familles, les difficultés et l'échec scolaires, la perte de l'estime de soi ou de l'autorité parentale, les chocs culturels etc...).

Il fallait donc que les associations et services qui ne touchaient qu'un problème particulier, travaillent « en synergie ». C'est dans cette perspective que quelques associations, déjà engagées depuis 1992 dans cette dynamique partenariale ou de travail « en synergie », se sont présentées en 1995 solidairement aux subsidiaires du PIC-Programme Intégration Cohabitation : un vrai travail d'intégration et de cohésion sociale impliquait un travail solidaire d'associations complémentaires. Il s'agissait d'associations « d'initiative citoyenne » : *le Colombier* (Martine Baus et Françoise Dardenne), *le GESL* (Marc Mourlon et Jacques Hanon), *la Maison de jeunes Montana* (Nick Sercu et Ann Stalpaert), *Entraide Bruxelles/Alpha Willems* (Anastasia et Olga Papadopoulos), *la Maison de femmes Mosaique* (Fatima Bouzekri). Avec des représentants de l'ASBL *Collège de la fraternité* (Françoise Demey et Xavier Deschamps), elles formeront en 1995 le *PICOL-Partenariat Intégration COhabitation à Laeken*...

D'autres organisations ont joué un rôle important dans cette dynamique « partenariale » qui se développait dans le quartier : *la Maison de quartier du CPAS* (Bruno Smeets, Agnès Barballe), *la Ligue des familles* (Myriam Simon-Hendrik), le *Comité Marie-Christine* (Didier Wauters), le *Gemeenschapscentrum Nekkersdal* (Rik Fobelets)... Patrick Wouters, commissaire de police, très ouvert à l'associatif, a aussi joué un rôle déterminant dans cette dynamique du quartier, notamment via le Conseil d'administration de la Maison de jeunes Montana VZW et le Comité de quartier.

C'est dans cette perspective de « synergie » qu'a été relancé et orienté le travail de la CSL-Coordination Sociale de Laeken par le moyen du PGRL-Plan Global de Revitalisation de Laeken. C'est un « Etat des lieux » qui fut d'abord réalisé en 1995. Cet « Etat des lieux », état des besoins, est complété, dès 1996-97, par des alternatives concrètes lors des discussions avec le bureau d'urbanisme Atelier 55 (Michel Leloup et Marc Heene) chargé d'élaborer le dossier de base du premier contrat de quartier « Marie-Christine » (qui sera mis en œuvre de 1997 à 2001) et aussi, vers 1997-98, lors des discussions avec le Groupe Planning, chargé d'élaborer le PCD-Plan Communal de Développement.

## **I. La préhistoire de la création du *PICOL* : d'avant 1988 à 1995**

### ***1. 1988-90 Un événement et des initiatives au niveau local....***

Déjà avant 1988, des représentants de diverses organisations actives à Laeken se rencontrent occasionnellement pour partager leur perception des problèmes du quartier : cette plateforme de rencontre a comme nom la « CSL-Coordination Sociale de Laeken ». Elle réunit notamment des représentants de la Maison de quartier du CPAS, du Gemeenschapscentrum Nekkersdal, de la Maison des enfants et du Service Jeunesse de la Ville, de la Ligue des familles, d'Entraide Bruxelles/Alpha Willems, la police....C'est à l'appel de la CSL que « Jeugd en Stad vzw », avec un subside obtenu avec l'appui du Comité de protection de la jeunesse, peut installer sur la place Willems un dispositif (avec Ann Stalpaert, Peter Hobin et Omar Talha) pour répondre aux besoins des jeunes adolescents (dispositif qui deviendra la Maison de jeunes Montana VZW). En 1989/90, cette plateforme réagit face aux tensions vécues dans un espace public, la « place Willems », tensions dues aux problèmes d'aménagement de la place, de dégradation de l'habitat, de tensions entre belges et immigrés, entre jeunes et adultes, de « petite » délinquance... Ces acteurs locaux font alors une enquête auprès des riverains de la place Willems. Le simple fait de demander aux habitants leur avis, de les écouter, fait déjà pas mal retomber les tensions. Cette enquête aboutit à des Assemblées du quartier de la place Willems où les habitants « vomissent » d'abord toutes leurs insatisfactions et où progressivement des projets "constructifs" sont élaborés comme par exemple la mise sur pied d'un « comité de quartier Willems » qui travaille un plan d'aménagement de la place Willems, le développement du travail avec les jeunes (Maison de jeunes Montana) et, par la suite, l'organisation d'une Fête de la convivialité de la place Willems.

### ***2. 1989-1991 Un événement dans la Région bruxelloise et ses implications au niveau régional....***

La « Région de Bruxelles capitale » comme entité politique naît en 1989. Cet élément jouera un rôle capital dans le développement de politiques au bénéfice des quartiers dits défavorisés. Le quartier de Laeken avait été relativement abandonné dans les années 70 et 80 par la Ville de Bruxelles qui a beaucoup investi prioritairement dans le développement du centre de la Ville (le Pentagone). L'accès facilité à la nationalité belge (et bientôt l'accès aux élections pour les étrangers au niveau communal) a aussi rendu ces quartiers dits « défavorisés », marqués par les immigrations, électoralement rentables.

Fin des années 1980 et début des années 1990, des « émeutes/révoltes » éclatent à Bruxelles dans des quartiers « défavorisés » de la Région de Bruxelles (notamment Saint-Gilles et Forest). Des centaines de jeunes immigrés manifestent par la violence leur rage... et leur désespoir. Les pouvoirs publics prennent alors conscience de l'acuité des problèmes d'intégration et de cohabitation qui existent dans les grandes villes.

Des politiques seront votées au niveau fédéral et dans les entités fédérées qui permettront la mise en place de différents dispositifs dans les quartiers populaires des grandes villes. On peut citer au niveau régional bruxellois, les Contrats de quartier (Cdq) ; au niveau fédéral, les Contrat de sécurité et de prévention, le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) ; et le dispositif d'accrochage scolaire, initiative de la Communauté française en collaboration avec le ministère de l'Intérieur ...

### **Les Contrats de Sécurité et de Prévention**

*Les contrats de sécurité et de prévention sont la clef de voûte de la politique de prévention du gouvernement. Ils visaient initialement (les premiers contacts datent de 1992) à encourager une politique de prévention regroupant toutes les autorités concernées (locales, régionales et fédérales). A partir de 1997, ces contrats sont devenus les contrats de sécurité et de société, qui mettaient l'accent sur des projets tendant à améliorer la qualité de vie mais aussi la sécurité dans les lieux publics, ... Ces contrats dépendent du Ministre de l'intérieur et du Ministre de l'intégration sociale.*

### **Le FIPI**

*Le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral, pour le soutien à des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel. L'intégration est envisagée comme un processus d'insertion et de participation à la société.*

Cette vague de tensions et de revendication renforce la pertinence du tout nouveau Programme FIC-Fonds Intégration Cohabitation (qui deviendra par la suite PIC-Programme Intégration Cohabitation) lancé dans le cadre de la Déclaration de l'exécutif de la Région de Bruxelles-capitale du 18 octobre 1989. Les projets subsidiés par cette nouvelle politique qui se veut globale et qui est dotée de 2,5 millions €, concernent principalement les jeunes générations. Ils touchent aux activités culturelles, ludiques et sportives, à la gestion des espaces publics avec le financement d'animateurs de rue, à l'initiation à la citoyenneté réalisée dans les écoles, par l'apprentissage des droits et devoirs, et à la sensibilisation des intervenants sociaux et professionnels.

### ***3. 1991-1992 Une concertation locale stimulée par les pouvoirs publics et qui concerne notamment les associations d'initiative citoyenne ...***

Ces actions soutenues par le FIC doivent promouvoir "l'insertion des populations d'origine étrangère dans la vie économique, sociale et culturelle locale" ou l'intégration qui "suppose des contacts et des relations respectueux et positifs entre les différentes communautés locales". Une des conditions de financement des actions est l'organisation du partenariat et de la concertation. Les projets doivent être développés par les communes et réalisés en partenariat avec des associations privées (d'initiative citoyenne) ou des institutions publiques.

A partir de 1991, la concertation, conduite par la Ville de Bruxelles, force certaines associations du quartier de Laeken, bénéficiaires du Fonds, à se rencontrer et à se concerter. Les associations *GESL-Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken* (en démarrage et sans encore bénéficiaire du FIC) et *le Colombier*, centre d'accueil extrascolaire, représentées par Jacques Hanon, participent à ces réunions dès 1992. C'est dans le cadre de cette concertation qu'est née l'idée d'établir un « Etat des lieux », un état des besoins du quartier, par le quartier organisé lui-même et non plus seulement

par des cabinets d'échevins. Ce fut le démarrage d'une dynamique nouvelle impulsée par Hosni Boucif (médiateur social de la Ville de Bruxelles) et mise en œuvre par Henriette Herkes (de « Stad en Cultuur ») et par Jacques Hanon : cette dynamique nouvelle deviendra par la suite celle du PGRL-Plan Global de Revitalisation de Laeken centre.

### **Intégration cohabitation**

*Dès sa déclaration du 18 octobre 1989, la Région de Bruxelles-Capitale a manifesté sa préoccupation devant la problématique de l'intégration des populations d'origine étrangère et de la cohabitation harmonieuse des différentes communautés. L'Exécutif a décidé dès 1990 de consacrer des moyens financiers spécifiques aux actions mises en œuvre dans ce sens par les communes confrontées à ces problématiques.*

*Depuis le 1er janvier 1995, cette activité a été transférée à la COCOF qui gère, depuis cette date les programmes communaux d'Intégration Cohabitation et les moyens budgétaires y afférant. Le programme est centré sur les deux notions d'intégration et de cohabitation, il donne la priorité à l'insertion sociale des jeunes dans une perspective d'amélioration de la vie quotidienne au sein des quartiers, tout en maintenant les priorités d'actions en matière de cohabitation, notamment par des actions intergénérationnelles et interculturelles:*

- ✓ *initiation à la citoyenneté,*
- ✓ *animation des espaces publics,*
- ✓ *sensibilisation des intervenants de terrain au problème du racisme.*

*Par la suite, l'action de la COCOF à l'égard des associations a été modifiée assez fondamentalement. En effet, la politique régionale est passée d'une logique de catégorisation et de pratiques bien ciblées telles que l'alphabétisation, l'interculturel, la formation de formateurs à une logique globale d'insertion sociale sans référence à la nationalité ou à l'origine des personnes et se concrétise sur les aspects suivants :*

- ✓ *le soutien aux associations actives dans le champ de l'insertion sociale ;*
- ✓ *le renforcement de la cohérence entre les différents programmes et de la collaboration entre les actions des associations menées dans le cadre du programme « Cohabitation » ;*
- ✓ *une meilleure adaptation et adéquation des actions aux besoins des populations concernées ;*
- ✓ *une garantie de continuité des projets (programme pluriannuel qui permettra l'amélioration du financement).*

*La promotion d'une meilleure collaboration entre les acteurs et du développement de partenariats locaux, permet de faire converger le plus de moyens possibles vers les quartiers sensibles, tout en étant attentif à l'articulation de l'ensemble des interventions et à l'adéquation de celles-ci avec les besoins des populations concernées.*

### **4. A partir de 1991 Le partenariat Eté-jeunes**

A partir de 1991, se met aussi en route une politique, le « **Partenariat Eté-Jeunes** », qui stimule les associations et services (*Maison des enfants de la Ville, Maison de quartier du CPAS, Maison de jeunes Montana... et par après le Colombier, le GESL-Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken, la Maison de femmes Mosaïque...*) à entrer dans une dynamique d'action concertée au moins pendant les congés scolaires.

## 5. A partir de 1992 Nouveau développement de l'implication de citoyens actifs à Laeken... les « noyaux porteurs ».

*N.B. Jacques Hanon s'engage activement dans le quartier de Laeken à partir de 1992, après une année dite « sabbatique ». Il joue un rôle « protagoniste » (à l'avant plan), ce qui implique que beaucoup d'autres ont joué un rôle actif : sans eux, les projets n'auraient pu se développer. Quand le texte ci-dessous cite le « noyau porteur », notons que celui-ci, animé par Jacques Hanon, fut diversifié et particulier à chaque cas.*

### 5.1. Redémarrage du Colombier centre d'accueil extrascolaire pour enfants et d'accompagnement familial

- En septembre 92, le "Centre d'entraide de Laeken", association caritative (qui offre une aide d'urgence, vêtements et colis alimentaires, aux "pauvres") issue de la paroisse catholique Notre-Dame, a décidé de dissoudre une association d'accueil extrascolaire d'enfants de 6 à 12 ans, née en 1985, le *Colombier*, dont la gestion les dépasse. Le *Colombier* dispose de 2 mi-temps qui sont des chômeurs bénéficiant de mesures liées à la politique de résorption du chômage (un ETP-Equivalent Temps Plein « TCT –Troisième Circuit de Travail, ancêtre de l'ACS»). L'équipe ancienne est démissionnaire. Le « noyau porteur » (Jacques Hanon, Didier Wauters, Vincent Beyaert...et bientôt Martine Baus) reprend le projet, met en place une nouvelle équipe (Françoise Dardenne et Paula Etienne...assistées par les membres bénévoles du CA) et créera après quelques années, le 10 novembre 1994, une ASBL-Association Sans But Lucratif, autonome et pluraliste.
- Le *Colombier*, dans un partenariat avec la *Maison de femmes Mosaïque* et avec l'appui de la CSC, bénéficiera en 1997 d'un financement stable par le FESC-Fonds des Equipements et Services Collectifs (fonds fédéral alimenté par un pourcentage prélevé sur la masse salariale et qui a pour but d'aider à organiser l'accueil extrascolaire d'enfants et de permettre aux parents d'accepter un emploi dans des horaires atypiques ou de suivre des formations). Le FESC permettra au *Colombier* d'engager 4 animateurs mi-temps. L'apport du FESC et l'accès du *Colombier* ( dès 1995) au FIC puis au PIC-Programme Intégration Cohabitation) ont permis de mettre en place un minimum de « colonne vertébrale ».
- L'extension des champs d'action du *Colombier*. Le *Colombier* à partir de 1998 s'est engagé dans des projets socio-artistiques (festival Amalia). Il a aussi développé un travail d'accompagnement des familles, un travail d'accompagnement d'enfants en difficultés et un travail d'animations des enfants et des parents.

### 5.2. Création en 1993 du GESL-Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken pour jeunes de 12 à 20 ans

- En février 1993, le « noyau porteur » (Jacques Hanon, Vincent Beyaert...) crée le *GESL-Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken* et ouvre une permanence d'aide scolaire pour les jeunes de 12 à 20 ans. Il occupe (sur l'indication d'Ann Stalpaert animatrice à la *Maison de jeunes Montana* qui occupait un bureau au 1<sup>er</sup> étage) des locaux appartenant à la commune au 2<sup>ème</sup> étage du 10 place Willems et qui servait de « fourre-tout ». L'Echevin de la famille Guy Levacq donnera rapidement son accord pour une occupation à titre gracieux.
- La création du *GESL* a été précédée de 6 mois de contacts du « noyau porteur » avec les directions, des professeurs et 250 jeunes de 7 écoles du quartier des trois réseaux (Ville de Bruxelles, Communauté française et libre catholique) et aussi avec les jeunes et les responsables de la *Maison de jeunes du quartier (VZW Montana)*, de la *Maison de femmes Mosaïque* et de la *Maison de quartier du CPAS*. Le « noyau porteur » présente aussi son projet à quelques autres associations actives sur le quartier et qui se concertent au sein de la *CSL-Coordination Sociale de Laeken*. Tous ces contacts permettent de redéfinir le projet de départ dans une démarche participative.

- Le *GESL* se constitue en ASBL le 23/09/1993. Le but social selon les statuts :  
*Art. 3. L'association a pour but de développer toutes actions de lutte contre l'exclusion sociale et culturelle. Elle mènera notamment une action contre l'échec scolaire et pour une insertion sociale positive et active en particulier des jeunes de milieux populaires garçons et filles. Son action porte sur tous les éléments composant le phénomène d'exclusion sociale et culturelle...*
- La démarche de création du *GESL* s'est voulue « interassociative », décloisonnant privé / public, flamands / francophones, "non idéologiquement partisan", pluraliste et impliquant les "concernés" et les travailleurs sociaux. Le CA-Conseil d'Administration de l'ASBL *GESL* mis en place en 1993 est "interassociatif" : il est composé de personnes physiques qui sont des travailleurs et citoyens actifs du quartier engagés dans diverses associations du quartier (Jacques Hanon aussi présent dans le *Colombier*, Vincent Beyaert, Micheline Baguette animatrice de la *Maison Mosaïque*, Ann Stalpaert animatrice de la *Maison de jeunes Montana*, Bruno Smeets et Agnès Barballe de la *Maison de quartier du CPAS...*).
- Le *GESL* met en place une Assemblée des jeunes, une Assemblée des animateurs (une vingtaine de bénévoles dès février 1993) à côté du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.
- Le « noyau porteur » fondateur du *GESL* n'a pas voulu intégrer les écoles dans l'ASBL. Mais il a créé une structure, "la Concertation", qui réunissait annuellement les représentants des 6 écoles secondaires du quartier (des 3 réseaux Communauté française, Ville de Bruxelles, Libre catholique), la police (le commissaire Patrick Wouters très ouvert à l'associatif) et diverses associations locales. Cette concertation se réunissait pour faire le bilan de la collaboration entre le *GESL*, les écoles et les associations mais aussi pour traiter d'une question qui préoccupait les écoles des 3 réseaux (qui ne se rencontraient jamais entre elles !) : par exemple, les « primo-arrivants », « le port du foulard »....
- De février à octobre 1993, la permanence quotidienne d'aide scolaire du *GESL* fonctionne uniquement grâce à des bénévoles. Un subside du FIPI, permet d'engager 1 animateur dès octobre 1993. Le *GESL* bénéficiera jusqu'à aujourd'hui d'un subside FIPI-Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (fédéral) théoriquement d'impulsion et donc précaire. Le *GESL* bénéficiera dès 1994 d'un subside du FIC qui deviendra PIC-Programme Intégration Cohabitation (Région Bruxelloise). Dans les années 1998 et 2005, le *GESL* disposera également d'ACS (3 ETP-Equivalent Temps Plein) ce qui assurera sa colonne vertébrale.
- Le 5 mai 1995, le *GESL* organise un événement qui établira sa « crédibilité » auprès des associations et des pouvoirs publics : une Table ronde, réunissant des politiques, les directions des 6 écoles secondaires du quartier, les associations et les jeunes du *GESL* sur le thème : *la politique de discrimination positive et la violence dans l'école*.
- *L'extension des champs d'action du GESL*. Le *GESL* est devenu un acteur-clé à Laeken de la lutte contre l'échec scolaire. Dans le concret, le *GESL* ouvre 6 jours/semaine une permanence d'aide scolaire pour les jeunes du secondaire. Il a aussi développé une série de projets socio-artistiques (les « récitals de texte » créés par une des animatrices bénévoles Paule De Smet...) et participé activement aux différents Amalia de 1998 à 2006.... Il a aussi développé un travail d'accompagnement des jeunes en « décrochage » d'abord en partenariat avec la *VZW Maison de jeunes Montana*, puis avec l'ASBL *Amorce* qui a cherché à structurer l'aide aux jeunes en « décrochage » dès 2006 avec un financement par la Communauté française (Aide à la jeunesse) d'un « projet pilote de prévention générale » obtenu pendant 4 ans puis, à partir de fin 2009, grâce à 2 ACS.

### 5.3. Création en 1993 du Comité de quartier Marie-Christine.

- En mai 93, le « noyau porteur » (Jacques Hanon, Didier Wauters) fait le tour des habitants d'une rue (rue de la Royauté où habitent les 2 membres du « noyau porteur ») pour les inviter à une Fête du quartier. Ils en profitent pour faire une petite enquête: "*Vous pensez quoi du quartier... Vous avez envie de quoi... Vous êtes prêts à faire quoi...*". Avec ceux qui répondent constructivement à la troisième question, naît le *Comité de quartier Marie-Christine* (du nom de la rue commerçante « poumon économique » de Laeken Bockstael) réunissant habitants, professions libérales et commerçants du quartier préoccupés du "déclin" du quartier (Eric Meyer, Didier Wauters, Marc Bober et Rita, Nathalie Roekens, Jean Beghin, Ghislaine Desmet, Rosario, Ounchif, Dany et Carlo Falletta...). Ce Comité élabore un cahier de revendications relatif à l'aménagement du quartier avec l'aide de personnes ressources du quartier (Patrick Wouters...). Une concertation s'engage avec la Ville de Bruxelles qui joue le jeu positivement : Bourgmestre et Echevins et divers Services de la Ville participent régulièrement aux assemblées d'habitants organisées par le comité de quartier.
- Il se centrera prioritairement sur l'aménagement du quartier et aussi sur les questions de sécurité, de convivialité, d'embellissement et de propreté. Le Comité dénonce, interpelle les pouvoirs publics, revendique, reste vigilant et interlocuteur sur les alternatives mises en œuvre par les pouvoirs publics.
- Il élargit peu à peu son périmètre laekenois d'action : il devient *Comité de quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie*. Et bientôt, il élargit aussi son champ d'action. Il développe lui-même un certain nombre d'activités ponctuelles et de projets : la participation aux fêtes de la place Willems, aux festivals socio-artistiques Amalia, l'organisation d'une campagne « quartier propre et fleuri » et un « marché floral » annuel. Il sera à l'origine également du jardin pédagogique « *Albert Street* » qui se structurera dans une ASBL spécifique en 2004 grâce à l'apport financier du Contrat de quartier POP-Palais Outre-Ponts et à l'expérience vécue par quelques membres dans le cadre du projet « Bruxelles Ville en Santé », projet centré sur l'éveil à la participation citoyenne et organisant des échanges entre habitants de quartier de 3 communes bruxelloises et aussi de grandes villes européennes.
- Le *Comité de quartier* a toujours gardé un contact étroit avec le comité des commerçants de la rue Marie-Christine et est devenu naturellement membre du dispositif de revitalisation des quartiers commerçants TCM-Town Center Management devenu Atrium, dispositif mis en place par la Région bruxelloise dans différents quartiers commerçants de différentes communes de la Région, et pour Laeken Bockstael (rue Marie-Christine, rue Fransman, Bd Bockstael, parvis Notre-Dame...) avec la Ville de Bruxelles.
- Le *Comité de quartier Marie-Christine* restera composé de bénévoles. Cela lui assurera une grande indépendance.

#### 5.4. Les fêtes de la Place Willems de 1993 à 1996.

- Pour rappel : fin des années 80, des habitants et travailleurs ont voulu faire face aux problèmes vécus place Willems, problèmes d'aménagement, de dégradation de l'habitat, de tensions entre belges et immigrés, entre jeunes et adultes, de « petite » délinquance... Ils font alors une enquête auprès des riverains de la place Willems. Cette enquête aboutit à des Assemblées du quartier de la place Willems où les habitants « vomissent » d'abord toutes leurs insatisfactions et où progressivement des projets "constructifs" sont élaborés comme par exemple la mise sur pied d'un « *Comité de quartier Willems* » qui travaille un plan d'aménagement de la place Willems, le développement du travail avec les jeunes (*la Maison de jeunes Montana*) et l'organisation d'une Fête de la convivialité de la place Willems.
- En 1993, 1994, 1995, le Comité de quartier Willems avec « un noyau porteur » (surtout Myriam Simon, Patrick Wouters, Ann Stalpaert,...) et une assemblée à laquelle participent Didier Wauters et Jacques Hanon, dans l'attente (longue !) d'un aménagement de la place Willems, organise la « Fête de la place Willems », une « fête de village » qui réunit jeunes et adultes, ...habitants, travailleurs sociaux et échevins à une même corde à tirer, qui fait cohabiter la pizza et la paëlla, le thé marocain et la trappiste, la brochette grecque et turque...et qui fait danser ! Cette fête veut maintenir la « flamme de l'engagement citoyen » ...L'aménagement de la place Willems ne sera réalisé qu'au bout de 10 ans après les premières assemblées ! Le « temps » n'a pas la même signification pour le citoyen qui veut la réalisation de projets « le lendemain matin (!) » et pour les pouvoirs publics soumis à une série de contraintes qui entraînent beaucoup de lenteurs...
- Au bout de 3 ans de reproduction chaque année de la fête de la place Willems, l'essoufflement est patent...L'expérience d'intégrer ce moment festif dans la braderie de la rue Marie-Christine en septembre 96 avec les membres de la CSL-Coordination Sociale de Laeken n'a pas été concluante. Et c'est finalement « le festival Amalia » qui prendra le relais d'une « fête d'initiative citoyenne »...à partir de 1997-98.

#### 5.5. L'amorce dès 1993 du PGR-Plan Global de Revitalisation de Laeken et la dynamisation de la CSL-Coordination Sociale de Laeken.

- En fin 93, lors d'une réunion de concertation sur le FIC-Fonds d'Intégration Cohabitation (qui deviendra PIC-Programme Intégration Cohabitation), le « noyau porteur » (Henriette Herkes de « Stad en Cultuur », Jacques Hanon citoyen laekenois actif...), à l'instigation de Hosni Boucif médiateur social de la Ville qui anime les réunions de concertation, décide d'élaborer un "Etat des lieux" du quartier. **L'objectif était que les priorités définies par la Ville pour le PIC correspondent vraiment aux besoins du quartier définis par le « quartier organisé » lui-même.** Il existait déjà une certaine analyse du quartier élaborée au début des années 1990 par le *Gemeenschapscentrum Nekkersdal*. Mais la démarche en 1993 veut actualiser cet « état des besoins du quartier » et le faire **dans une démarche favorisant la « participation citoyenne ».**
- Le « noyau porteur » (Henriette Herkes) rédige (initialement en néerlandais) un premier brouillon d'« Etat des lieux », non pas à partir d'analyses extérieures ou de statistiques, mais après avoir interviewé 7 citoyens actifs du quartier représentant différents secteurs (enfance, jeunesse, développement commercial, aménagement urbain, sécurité, aide sociale...). Le « noyau porteur » (Jacques Hanon) traduit ce brouillon et le complète, puis le travaille deux fois avec une quinzaine d'habitants organisés dans les 2 *Comités de quartier Willems et Marie-Christine* ainsi que deux fois avec une dizaine de travailleurs sociaux réunis dans la *CSL-Coordination Sociale Laeken*. « *L'Etat des lieux* », état des besoins du quartier, paraît en février 95.
- Sous l'impulsion et l'animation du « noyau porteur » qui met son « savoir-faire » à son service, la CSL organise alors 3 assemblées de quartier avec les Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles (récemment élus en fin 1994). « *L'Etat des lieux* » sert de référence pour faire le

"cahier de revendications" qui veut aborder toute une série d'enjeux en regard des compétences des nouveaux Echevins. Cette action ouvre les préoccupations des acteurs locaux vers le développement du quartier.

- La démarche participative d'élaboration de « *L'Etat des lieux* », pilotée par le « noyau porteur », va déterminer l'avenir de la *CSL-Coordination Sociale Laeken*. Dans cette démarche participative, les « acteurs locaux », habitants actifs et travailleurs, en majorité salariés sous contrat avec aussi quelques bénévoles, tous se sentent reconnus comme « sujets-acteurs » qui peuvent développer une analyse des besoins et une série d'initiatives, en accord explicite ou implicite avec leur cadre et/ou dans cette marge d'initiative personnelle qui leur est laissée ou qu'ils créent. C'est là sans doute une caractéristique fondamentale et originale de ce « réseau d'initiative citoyenne » que deviendra la *CSL-Coordination Sociale de Laeken* (voir infra). Ces acteurs locaux apprennent aussi à se « décloisonner » et à situer leur analyse des besoins et leur action spécifique dans un ensemble plus large d'analyses et d'actions. La maître-mot deviendra : « *synergies* » (mettre les énergies actives ensemble). « *L'Etat des lieux* » deviendra « *PGRL-Plan Global de Revitalisation de Laeken* » (voir infra) et la *CSL* deviendra une plateforme clé de rencontre et d'échanges entre acteurs locaux, habitants actifs ou travailleurs d'organisations liées aux pouvoirs publics ou aux associations d'initiative citoyenne. Ce cadre de la *CSL* deviendra un réseau animé par le *PICOL*, « d'initiative citoyenne ». C'est un espace de (relative) liberté de parole et d'initiative. Et ce *PGRL* issu de l'« Etat des lieux » est une démarche commune, faite avec tous les participants membres de la *CSL*. C'est une démarche 1) d'analyse des besoins, 2) de définition des alternatives, 3) d'évaluation des ressources existantes notamment des ressources humaines, 4) de revendication de dispositifs et moyens nouveaux.

#### **5.6. Un appel des pouvoirs publics à une coordination et création du PICOL**

- En juin 95, l'Echevine des Affaires sociales responsable du *PIC-Programme Intégration Cohabitation*, lors d'une réunion de concertation des candidats aux subsides du *PIC*, parle de la nécessité de se coordonner au niveau d'un quartier, de la nécessité d'éviter les doubles emplois etc.
- En septembre 1995, se crée le *PICOL-Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken* avec des acteurs locaux, personnes physiques ancrées dans des associations du quartier protagonistes d'une dynamique de synergies/partenariats : *le Colombier*, *le GESL*, *la Maison de femmes Mosaïque*, *Alpha Willems/Entraide Bruxelles*, *JAWS (Jeunesse A la place WillemS regroupant la Maison de jeunes Montana VZW et le Service Jeunesse de la Ville de Bxl)* et *l'ASBL Fraternité/Médiation Sainte Ursule*

#### **Conclusions de cette préhistoire du PICOL.**

Des axes fondamentaux émergent de cette période « préhistorique » et se renforceront par la suite en se structurant notamment dans le *PICOL*:

- Protagonisme de « l'initiative citoyenne » (être à l'avant-plan)
- Décloisonnement, synergies entre acteurs locaux, habitants et travailleurs d'organisations locales d'initiative citoyenne ou liées aux pouvoirs publics
- Développement de l'action centrée sur une référence commune élaborée dans une démarche participative : « *L'Etat des lieux* » qui deviendra le « *PGRL-Plan Global de Revitalisation de Laeken* »

## II. La naissance et le développement du *PICOL* et du réseau associatif « d'initiative citoyenne » 1995 à 1997

### 1. La naissance du *PICOL* 1995

C'est en **septembre 95** que naît le *PICOL*, association de fait regroupant des personnes physiques, des citoyens (habitants et travailleurs) engagés dans 6 associations laekenoises soit comme coordinateur soit comme membre de C.A. : *le Colombier*, *le GESL-Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken*, *la Maison de femmes Mosaïque*, *Alpha Willems/Entraide Bruxelles*, *JAWS (Jeunesse A la place WillemS, association de fait regroupant la Maison de jeunes VZW Montana et le Service Jeunesse de la Ville de Bruxelles actifs tous deux à partir de la place Willems)* et *l'ASBL Fraternité/Médiation Sainte-Ursule*. Le *PICOL* est une expression de la dynamique partenariale d'initiative citoyenne décrite supra.

### 2. La recherche ensemble de subsides à partir de 1995....

**Dans un premier temps**, ces associations, toutes concernées par le PIC-Programme Intégration Cohabitation, une politique source de subsides (annuels) mise en place par la Région bruxelloise (voir supra), présentent ensemble leur dossier de demande de subsides (pour un montant total de 9 millions de FB) au PIC-Programme Intégration Cohabitation avec un dossier "chapeau" sous le nom de *PICOL - Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken*.

- La Ville de Bruxelles, coordinatrice du PIC, sort le dossier d'une seule des associations (le *GESL*) et lui accorde 1,5 million de FB/37.500€. Le *GESL*, solidaire du partenariat *PICOL*, refuse, et tous les membres du *PICOL* se rendent en délégation auprès de l'Echevine qui a le PIC dans ses attributions. Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve bientôt un budget de 5,5 millions de FB/137.500€ pour le financement de l'ensemble des projets présentés par le partenariat *PICOL* !.
- Dans cette démarche, les membres du *PICOL* prennent conscience que, via le *PICOL*, les associations obtiennent ensemble ce qu'il leur était impensable d'obtenir individuellement. Les 5,5 millions sont versés par la Ville sur le compte du *PICOL* et sont répartis, par une décision prise collégalement au sein du *PICOL* et avec l'accord tacite de la Ville, entre les projets présentés par les différentes associations.
- Ce système d'octroi de subsides du PIC perdurera jusqu'en 2005, date de mise en œuvre du nouveau décret sur la Cohésion sociale qui remplaçait le PIC. Les deux Echevines, responsables de la sélection des projets candidats au subside de la Cohésion sociale, obligèrent, en 2005, les différentes associations à présenter individuellement leur projet, ce qui enleva au *PICOL* ce statut d'interlocuteur premier du pouvoir subsidiant. Cette décision s'accompagnera d'un refus de la part de ces mêmes Echevines de retenir le projet du *PICOL* présenté à la Cohésion sociale. Cette décision achevait la politique menée à partir de 2002 de « dégraissage » du soutien financier accordé au *PICOL* et au « regroupement » d'associations qu'il représentait : de 2000 à 2005, le subside PIC passe de 123.946,76 €) à 40.000 € (N.B le pouvoir subsidiant avait assez rapidement écarté en cours de route l'ASBL La Fraternité/Médiation Sainte Ursule (une école) et avait sorti le Service jeunesse de la place Willems lié à la Maison de jeunes Montana dans JAWS... Et une des associations Alpha Willems/Entraide Bruxelles s'était désolidarisée en 2005 du *PICOL* pour se présenter seule au PIC). Cette option de certains échevins de la Ville peut être évaluée comme une volonté de neutraliser le développement du *PICOL* « réseau d'initiative citoyenne » considéré par certains, aux dires d'un membre de cabinet, comme « tentaculaire ». Le *PICOL* se découvre comme « rival » aux yeux de certains... !

### **3. Dès 1995, le PICOL et le développement de synergies entre les membres ...**

*Dès la naissance du PICOL en 1995*, les membres du *PICOL* décident que celui-ci ne serait pas seulement une plate-forme de revendication de subsides pour les projets des différentes associations. Ces associations étaient déjà bien engagées dans la dynamique partenariale évoquée plus haut. Ces associations, vont développer des synergies nouvelles entre elles : partage de locaux, d'équipement et même de personnel, coordination de l'action sur le terrain, mise en place, au sein du *PICOL*, d'une structure administrative et financière commune pour la gestion du PIC. Le *PICOL* devient ainsi un interlocuteur important de la Ville, sur le terrain de l'action et celui des subsides.

### **4. Dès 1995, le PICOL et le développement de synergies pour le développement global du quartier ...La dynamisation de la CSL...**

*Dès le début*, le développement des synergies ne s'est pas limité aux associations représentées dans ce partenariat structuré qu'est le *PICOL*. Le *PICOL* émerge de la dynamique partenariale qui existait auparavant dans le quartier et en particulier depuis 1992. Le *PICOL* se définit dès sa naissance comme une association locale d'initiative citoyenne dont l'objectif fondamental est, en partant d'une même analyse des besoins, de développer des synergies entre tous les acteurs locaux, habitants et travailleurs...travailleurs d'organismes liées directement aux pouvoirs publics ou travailleurs d'associations « d'initiative citoyenne » dont les organes ne comportent pas de représentants des pouvoirs publics..

- Sous l'impulsion et le pilotage du *PICOL*, la *CSL - Coordination Sociale de Laeken* devient bientôt la plate-forme d'échanges et de coordination entre acteurs locaux représentant plus de 80 organisations dont une quarantaine s'engagent activement dans la plate-forme. La *CSL*, réseau piloté par le *PICOL* « d'initiative citoyenne », offre un espace de (relative) liberté de parole et d'initiative.
- La *CSL* ne dépend pas des pouvoirs publics et le *PICOL* y joue un rôle « protagoniste ». mais **le Bureau de la CSL est « trinitaire »** : il est formé d'acteurs locaux représentant le CPAS-Centre Public d'Action Sociale, la Ville de Bruxelles et des associations d'initiative citoyenne dont le *PICOL*.
- C'est dans ce cadre que se développe la démarche du PGRL-Plan Global de Revitalisation de Laeken, cette démarche commune d'analyse des besoins, de définition des alternatives, d'évaluation des ressources existantes notamment des ressources humaines, et de revendication de dispositifs et moyens nouveaux pour répondre aux besoins.
- Les « acteurs locaux », travailleurs et habitants actifs, salariés sous contrat ou bénévoles, actifs dans les services mis en place par les pouvoirs publics ou dans les associations « d'initiative citoyenne », ces « acteurs locaux, impliqués dans cette démarche du PGRL, se sentent reconnus par leurs pairs comme sujets-acteurs et développent une série d'initiatives en accord avec leur cadre et/ou dans cette marge d'initiative qui leur est laissée ou qu'ils créent. C'est là sans doute une caractéristique fondamentale et originale de ce réseau qu'est la *CSL-Coordination Sociale de Laeken*.
- Le PGRL, qui devient une « référence commune », est mis en œuvre par des « *Comités d'action* » (selon les différents enjeux). Ceux-ci réunissent régulièrement tous les « acteurs locaux » impliqués, et sont centrés sur la réalisation « d'objectifs concrets d'action réalisables à court ou moyen terme ». Ils viennent rendre compte des avancées et difficultés à « *l'Assemblée ordinaire de la CSL* » qui se réunit 4 fois par an. Dès 1997, a surgi la nécessité d'organiser une fois par an, vers octobre, *une journée d'évaluation* de l'action de l'année écoulée *et de planification* des objectifs pour l'année sociale nouvelle. De la dynamique même des assemblées, a surgi aussi la demande d'organiser, vers mai-juin, *une journée par an de formation ou d'étude* : les thèmes se sont essentiellement centrés sur la communication entre travailleurs et

« concernés » (habitants, parents, public des services et associations...) : « *Je m'implique, tu t'impliques, nous nous impliquons* », le « *Choc culturel* », « *Nos préjugés* », « *Comment rendre les « concernés » sujets-acteurs* » etc.... et sur les synergies/partenariats entre les acteurs locaux.

##### **5. Dès 1996, le PICOL élabore dans ce cadre de la CSL le premier PGRL-Plan Global de Revitalisation de Laeken...**

- **Le 14 mai 96, le PICOL avec la CSL**, qui, suite à la démarche dans les années 1994-95 de « *l'Etat des lieux* » et des assemblées avec le Bourgmestre et les Echevins (voir supra), s'était fort élargie et mieux structurée, organise la **première journée d'étude et d'évaluation** autour de trois axes :
  - 1) l'évolution des besoins du quartier
  - 2) l'évaluation et l'optimisation des ressources locales existantes que les participants/acteurs locaux « représentaient » (ressources en personnes, équipement, locaux etc.)
  - 3) la revendication de ressources nouvelles pour répondre à l'évolution des besoins.

Cette journée rassemble près de 50 « acteurs locaux » : quelques « concernés » (habitants, parents, public des services et des associations ...) mais une majorité de travailleurs sociaux d'organismes liés aux pouvoirs publics et d'associations « d'initiative citoyenne ». Cette première journée est vécue par les participants comme très positive. Elle a notamment permis aux participants de mieux se connaître et se « reconnaître » comme acteurs locaux, ce qui va aider à nouer par après des contacts bi- ou multilatéraux et à développer des synergies. Elle a fait briller quelques mots-phrases : *écoute et implication des habitants/usagers, définition des besoins et des alternatives par les acteurs locaux eux-mêmes, partenariat, synergie etc.* **Elle a aussi permis d'actualiser « l'Etat des lieux » de 1995.**

- **En juin 96**, l'idée d'un **PGRL-Plan Global de revitalisation de Laeken** est lancée. Le *PICOL* se met au travail, rassemble toute une série de données produites par les comités de quartier, les assemblées de quartier, la *CSL*, etc...., les classe par enjeux qui deviennent les chapitres du Plan Global. La première édition sort en septembre 96. **Le 19 novembre 96**, une assemblée de la *CSL* complète et entérine ce premier **PGRL-Plan Global de revitalisation de Laeken**.
- **De novembre 96 à mai 97**, le *PICOL* mène avec le PGRL une **intense action représentative** auprès des pouvoirs publics de la Ville de Bruxelles et de la Région. Cette action représentative fait reconnaître en les amalgamant souvent le *PICOL* et la *CSL*, ou le *PICOL* comme "animateur" ou "moteur" de la *CSL* et du PGRL.
- **L'évaluation/actualisation du PGRL sera organisée tous les 6 ans**, en suivant le rythme des élections communales, et cela dans une démarche participative qui dure une dizaine de mois et qui implique travailleurs et « concernés » (public des services et associations, habitants, parents...). L'évaluation/actualisation se termine par une journée de présentation du nouveau PGRL aux travailleurs et habitants du quartier et aussi au Collège des Bourgmestre et Echevins qui se déplacent pour l'occasion en ayant préparé leurs réactions aux chapitres du PGRL qui concernent leurs compétences.
- **Le PICOL et la CSL sont considérés comme un « réseau d'initiative citoyenne »**. C'est de cette manière que le *PICOL* est identifié lors d'une table ronde organisée en 2005 à l'occasion de la publication du décret sur la Cohésion sociale (par le Ministre Secrétaire d'Etat Hutchinson), table ronde à laquelle le *PICOL* a été invité à être un des 4 participants : Alain Leduc Echevin de l'intégration à Saint-Gilles,

Ronny Ceulemans, bras droit de Philippe Moureaux bourgmestre de Molenbeek, Wim Embrechts de « Recyclart » (à l'origine, un mixte d'initiative privée et publique) et Jacques Hanon du *PICOL/CSL* « réseau d'initiative citoyenne ».

- Une « **Charte de la CSL** » (à disposition au *PICOL*) proposée, débattue et décidée dans une assemblée de la *CSL* établit le « protagonisme de l'associatif d'initiative citoyenne » dans une structure, le Bureau de la *CSL*, où se retrouvent, outre le *PICOL* et deux autres associations d'initiative citoyenne, aussi des acteurs locaux engagés dans les services de la Ville de Bruxelles et dans le CPAS.

#### **6. Dès 1997, lancement des comités d'action chargé de la mise en œuvre du PGRL**

Sous l'impulsion du *PICOL*, la *CSL* en mai 1997 lance les "**Comités d'action et de vigilance**" sur les différents enjeux contenus dans le Plan Global: petite enfance, jeunesse, formation des adultes, ISP-Insertion SocioProfessionnelle, sécurité/convivialité, santé, aménagement du quartier, la communication avec les pouvoirs publics etc.... Les membres du *PICOL* sont les porteurs de la majorité des « *Comités d'action* » et donc des carrefours d'évaluation de l'action lors des journées de la *CSL*. Les membres du *PICOL* apprennent là à élargir les synergies à l'ensemble des acteurs locaux et à insérer une action sur un enjeu particulier dans un projet de développement global.

#### **7. Dès 1997, une expérience européenne et la constitution de l'ASBL PICOL**

Début 1997, le *PICOL*, association de fait, décide de saisir une opportunité : un échange d'expériences entre Laeken, Schwäbisch Gmünd/Stuttgart, Strasbourg et Luxembourg sur les pratiques d'intégration de populations d'origine étrangère (les sollicitations provenaient d'anciens responsables de la JOC Internationale avec lesquels Jacques Hanon avait travaillé durant les années 1981 à 1988). Le *PICOL* se voit obligé de définir son identité dans un dossier de demande de subsides à la Commission européenne. Cela oblige aussi le *PICOL* à se constituer en ASBL et donc à préciser son but social et ses statuts. De fin 1997 et jusqu'en 1999, le *PICOL* vivra donc l'expérience de l'échange européen avec Luxembourg et Schwäbisch Gmünd/Stuttgart (Strasbourg n'a pu finalement participer). Cette expérience renforce la cohésion interne du *PICOL* et son identité de "moteur" du développement du quartier car il faut se présenter à d'autres, dire ses objectifs et son action.

**Statuts du PICOL.** Art.3. *L'association a pour but général de contribuer au développement global du quartier de Laeken centre et de développer des synergies entre les différentes organisations actives sur le terrain de Laeken. Elle a pour but particulier de développer toutes actions de lutte contre l'exclusion sociale et culturelle et favorisant une meilleure cohésion sociale ainsi qu'une meilleure cohabitation entre les différentes communautés, cultures et générations.*

*Devenu en 2005 Art.3. L'association a pour but général de contribuer au développement global du quartier de Laeken centre et de développer des synergies entre les différentes organisations actives sur le terrain de Laeken et entre les différents « acteurs locaux » c'est-à-dire les travailleurs sociaux, les habitants, les usagers des services, les parents.... Elle a pour but particulier de développer toutes actions de lutte contre l'exclusion sociale et culturelle et favorisant une meilleure cohésion sociale ainsi qu'une meilleure cohabitation entre les différentes communautés, cultures et générations. L'éducation permanente au sens du décret de la Communauté française fait partie de son champ d'action.*

### **III. Le développement du PICOL et du réseau associatif d'initiative citoyenne après 1997**

#### **1. Le soutien d'une politique nouvelle : les « CdQ-Contrats de Quartier » à partir de 1997....**

##### **Qu'est-ce qu'un contrat de quartier ?**

*Les contrats de quartier sont des programmes de revitalisation initiés par la Région de Bruxelles Capitale, menés dans différents quartiers fragilisés en partenariat avec les Communes.*

*Les objectifs poursuivis par ces programmes consistent à:*

- ⇒ Remédier à la dégradation de certains quartiers;*
- ⇒ Concentrer plusieurs opérations dans un même quartier pour renforcer leur impact et créer de nouvelles dynamiques;*
- ⇒ Intervenir sur les différentes composantes du quartier: le bâti, les espaces publics, les infrastructures et les équipements de quartier, les initiatives économiques et sociales;*
- ⇒ Associer activement les habitants et les usagers du quartier dès le départ, pour mettre en évidence les besoins et dégager les priorités.*

*Ces programmes prévoient différentes opérations en terme de réhabilitation ou création de logements, d'espaces industriels et d'équipements collectifs, d'espaces publics et un volet socio-économique au sein d'un périmètre clairement délimité, à réaliser sur une période de quatre ans.*

*Chaque année, en fonction des moyens financiers, le Gouvernement régional dresse la liste des quartiers qui peuvent bénéficier d'un contrat de quartier en fonction de critères urbanistiques et sociaux.*

*Pour chaque contrat de quartier, un programme est élaboré sous la responsabilité de la Commune. Pour l'établir, la Commune doit se baser sur la participation des personnes qui vivent, travaillent et fréquentent le quartier afin de recueillir leurs avis.*

*La Commune a 9 mois pour établir le programme du contrat de quartier.*

*Pendant son élaboration, la Commune convoquera au minimum 3 assemblées générales de quartier, ouvertes à tous.*

*Une CLDI (Commission Locale de Développement Intégré) comprenant des représentants des pouvoirs publics, des habitants, du monde associatif, scolaire et économique est désignée par l'Assemblée du contrat de quartier. Elle assure un suivi régulier de l'élaboration du programme. C'est un lieu d'information et de dialogue entre les différents représentants, qui doit permettre une meilleure adaptation du programme aux besoins du quartier*

##### **1.1. Le CdQ Marie-Christine 1997 à 2001**

***Le PICOL bénéficie du soutien du volet social des CdQ : le festival Amalia et le programme « animations santé, sécurité, citoyenneté... »***

- Fin 97, le quartier devient bénéficiaire d'une politique nouvelle de revitalisation des quartiers défavorisés : les Contrats de quartier (CdQ). Les CdQ visent aussi une gestion participative avec les habitants et les associations, une gestion de l'élaboration du dossier de base et du suivi des opérations. A côté des volets visant la création de logements, l'aménagement des espaces publics, la rénovation du bâti..., le CdQ a un « volet social » qui veut stimuler les habitants et associations à développer des projets répondant aux besoins du quartier.

- Le volet social du « CdQ-Contrat de Quartier Marie Christine (1997 à 2001) » accorde au *PICOL* (notamment) un premier financement pour une fête de quartier qui deviendra dès 1998 le festival Amalia (voir infra)... et pour un programme d'animations « santé, citoyenneté, sécurité... ». Ce programme d'animations a pour objectifs : créer pour les habitants du quartier, jeunes et adultes, des moments de rencontres et d'échanges sur des thèmes liés à la vie dans le quartier, à la santé/sécurité/citoyenneté en partant des demandes précises des personnes ; sensibiliser le public aux problèmes de sécurité et de santé liés à l'habitat, à l'environnement, au mode de vie... et exercer une action préventive par l'acquisition de savoirs et de savoir-faire au travers d'une information adaptée ; développer une conscience et une attitude citoyenne ; permettre aux habitants, enfants, jeunes adultes, de mieux connaître le quartier, la richesse de son patrimoine et le réseau social du quartier.
- Ce programme d'animations se met en place, coordonné par le *PICOL*, et réunit le public de la *Maison de femmes Mosaïque*, d'*Alpha Willems/Entraide Bruxelles*, du *Groupe « Main dans la main »* (des mamans de la consultation des nourrissons) et des mamans du *Colombier*....Ce projet permet l'engagement par le *PICOL* en 1998 pendant quelques mois d'une coordinatrice à temps partiel Véronique Herman, poste qui sera repris en 2000, grâce à un poste Maribel social obtenu pour 1 an, par Joëlle Van Causenbroeck. Ce programme est concrétisé et évalué chaque trimestre par un groupe porteur composé de responsables des différentes associations partenaires (*Alpha Willems/Entraide Bruxelles, Maison Mosaïque, Groupe Main dans la main, Colombier et PICOL*...).
- La Région et en particulier la Ville de Bruxelles (la coordinatrice du CdQ Sasha Seymoens du cabinet de l'Echevine des Affaires sociales) marquent ainsi leur confiance au *PICOL*. Lors de l'évaluation à mi-parcours du contrat de quartier en 1999, le *PICOL* ayant fait ses preuves, le volet social du CdQ accordera de plus gros moyens pour ce travail. Ce projet « d'animations » continuera à bénéficier de l'aide des CdQ jusqu'à la fin du contrat de quartier POP-Palais Outre Ponts en 2006.
- Les synergies établies à partir du PGRL-Plan Global font qu'il est "normal" pour le *PICOL* d'impliquer d'autres associations que celles membres du *PICOL* dans ce programme d'animations touchant la santé, la citoyenneté, la sécurité, la découverte du quartier....et aussi dans le projet socio-artistique qu'est le Festival Amalia.
- Comme agent de développement local, le *PICOL* s'investit dans les CLDI-Commissions Locales de Développement Intégré, structure participative mise en place dans chaque contrat de quartier, réunissant des représentants de la Région, de la Ville, des associations et des habitants. Le *PICOL* y trouve là l'occasion d'être à l'écoute de l'évolution des besoins du quartier et de jouer parfois un rôle de catalyseur entre projets des habitants et pouvoirs publics.

### ***1.2. Du CdQ-Contrat de Quartier POP-Palais Outre-Ponts (2002-2006) aux CdQ-Contrats de Quartier LAL-Léopold à Léopold (2006-2009) et Maison Rouge (2008-2011) : le déclin progressif du soutien aux initiatives locales « citoyennes » et en particulier du soutien au PICOL...***

- **De façon générale**, une dizaine de projets laekenois « d'initiative citoyenne » ont pu être soutenus par les différents CdQ (*Banlieue d'art, Mémosource, Amis sans frontières, Synergies citoyennes/Médiation de quartier et Adultes de quartier, Albert Street, PICOL/fête de quartier et animations etc.*).
- Mais **le soutien aux initiatives locales de l'associatif ou des habitants par le volet social et aussi la place de l'associatif dans le CdQ ont été petit à petit remis en question** dans les CdQ successifs pour devenir quasi inexistant dans le CdQ Maison Rouge (2008-2012). Avec le CdQ LAL (2006-2009), la volonté régionale de favoriser l'ISP-Insertion SocioProfessionnelle est clairement mise en avant par les responsables

politiques. Chaque porteur de projet a été invité à rentrer son ou ses projet (s) en tenant compte de cette priorité. Les associations actives dans le périmètre ont toutes essayé d'introduire un projet. Au bout du processus de sélection des projets, divers projets associatifs ou d'habitants, en particulier ceux qui n'étaient pas mis en partenariat avec des institutions publiques ou pas organisés par elles, n'ont pas été retenus. Quelques associations seulement voient leurs projets retenus. Notamment, l'ASBL *Laeken Découverte*, grâce à un lobbying intensif, a pu obtenir un financement pour un programme d'animations socioculturelles valorisant le CdQ et pour un projet « d'incitation à l'embellissement des façades » en connexion avec le projet d'information sur les primes à la rénovation, projet porté par l'ASBL *Centre Urbain*. Le *PICOL* ne reçoit qu'un petit subside avec la mission d'organiser une fête annuelle de quartier centrée sur l'avancement des opérations des autres volets du CdQ. Le CdQ Maison Rouge (2008-2011) achèvera la mise en place de la politique de rejet de tout projet porté par l'associatif local ou les habitants (à l'exception de l'ASBL *La Chôm'hier* porteuse pendant 2 ans, de 2008 à 2010, d'un projet de formation qualifiante d'auxiliaires de l'enfance en partenariat avec la Cobeff et la Mission locale de Bruxelles Ville). Quant à l'ASBL *Convivence* qui recevra la mission de développer le « Guichet logement », elle n'est pas laekenoise et continuait sur Laeken une mission qui lui avait déjà été confiée dans d'autres CdQ. A noter que le projet « Guichet logement » avait été initialement élaboré et présenté en partenariat avec *le PICOL et le Centre urbain* et qu'en fin de compte, seule *Convivence* a été retenue par les pouvoirs publics. A noter aussi qu'aucune évaluation n'a jamais été faite de la démarche participative qui était un des axes centraux de la politique des contrats de quartier. Et l'associatif laekenois se souvient du discours qui inaugurerait le contrat de quartier Maison rouge : *ce n'est pas l'associatif mais les habitants en direct qui doivent être les interlocuteurs des pouvoirs publics....* Il s'agissait sans doute d'une politique générale définie non seulement par la Ville mais aussi par la Région. Les pouvoirs publics choisissaient de concentrer tous les efforts du CdQ sur ce qui touchait directement au logement et de privilégier le soutien aux projets présentés et pris en charge par les pouvoirs publics eux-mêmes.

- Par ailleurs, il faut constater que la plupart des projets qui avaient été soutenus par les CdQ n'ont pas reçu ni trouvé les moyens nécessaires pour être pérennisés après la fin des CdQ. L'intention des CdQ de revitaliser le quartier en dynamisant la participation citoyenne par la réalisation de projets « durables » a fait long feu.
- **En ce qui concerne le *PICOL***, si lors du premier contrat de quartier (« Marie-Christine » 1997-2001), le *PICOL* est un interlocuteur privilégié en particulier pour le « volet social », lors des CdQ ultérieurs (POP-Palais Outre Ponts 2002-2005 et LAL-Léopold à Léopold 2006-2009), la Ville a voulu « reprendre la main » et freiner le développement du *PICOL* devenu « tentaculaire » aux yeux de certains échevins : *le PICOL n'a plus de sens puisque la Ville a créé une ASBL BRAVVO qui doit coordonner dans les différents quartiers le travail jeunesse, sécurité etc....* Les moyens accordés au *PICOL* par les contrats de quartier vont progressivement être rabaissés : dans le CdQ LAL, le *PICOL* ne reçoit que la mission d'organiser une fête annuelle de quartier centrée sur l'avancement des opérations du CdQ. Et le *PICOL* sera écarté du CdQ Maison Rouge, comme la quasi-totalité de l'associatif laekenois d'initiative citoyenne.
- Pour rappel (voir supra), ce « dégraissage » touche aussi le subside accordé par le PIC-Programme intégration Cohabitation au *PICOL* (regroupement de *Colombier, GESL, Alpha Willems/Entraide Bxl, Maison Mosaïque*) : près de 124.000 € en 2000, 40.000 € en 2005 et 0 € à partir du subside quinquennal 2005-2010 lié au décret « Cohésion sociale » malgré l'appui de l'administration de la Cocof (voir sa position exprimée dans le document remis au Conseil consultatif de la Cohésion sociale).

**2. A partir de 1997. De l'ASBL Gare de Laeken à l'ASBL Laeken Découverte. Développement de l'action de défense et de valorisation de l'histoire et du patrimoine du quartier ».**

- En 1996-97, quelques citoyens actifs (Ann Stalpaert, Myriam Simon, Bernard Van Nuffel, Patrick Wouters, Elyane Wilmet, Jacques Hanon...), à l'initiative du *PICOL*, souhaite obtenir la mise à disposition de l'ancienne gare de Laeken pour en faire une *Maison des associations*, une *Maison de projets* qui visaient la ré-animation de Laeken (et plus largement du Nord de la Région bruxelloise...on visait aussi Neder-Over-Heembeek et Haren). Ils fondent l'ASBL *Gare de Laeken*. Parmi les projets, il y avait celui de sortir de sa léthargie la formidable richesse du Patrimoine et de l'Histoire de Laeken, un patrimoine négligé depuis trop longtemps (depuis l'annexion en 1921 par la Ville de Bruxelles ?). Le projet était que l'habitant ancien ou nouveau (issu des différentes immigrations) prenne conscience du trésor qui l'entourait et que cette conscience devienne *fière* ! (*Ne devient-on pas citoyen actif que si on a cette conscience fière ?*). Un collectif s'est mis en place avec quelques associations (*La Fonderie, Laca, le Nekkersdal, la Paroisse Notre Dame, la Cellule patrimoine de Bruxelles, le Groupe Mutsaert, un collectif vert de N-O-Heembeek, la Bibliothèque de Laeken, Sint Lukas, le Comité de quartier Marie Christine/Reine/Stéphanie, Willy Serneels professeur d'architecture habitant parvis Notre Dame...*) : ce collectif s'appelait « *Laeken Patrimoine* ». Mais le projet de développer une action de valorisation du patrimoine laekenois ne s'est pas concrétisé à ce moment là... Et ne s'est pas concrétisé non plus ce projet d'aménagement de l'ancienne gare comme *Maison des associations et de projets* : les négociations dès 1997 entre le Prince Laurent porteur d'un projet de « chantier de la solidarité », Etienne Schouppe directeur de la SNCB et François Xavier de Donnée bourgmestre de Bruxelles, ces négociations se sont enlisées ! N.B. L'ancienne gare n'est sortie de sa dégradation qu'en 2005 pour accueillir le *Centre Culturel de Bruxelles Nord-Maison de la création*. Celui-ci impliquera "l'habitant ordinaire", les travailleurs et le public des associations et des écoles dans cette toujours même perspective de "redynamisation" du quartier, de développement global, avec cet objectif de créer un sentiment fier d'appartenance au quartier et de revendiquer sa revitalisation.
- En 1999, l'ASBL *Gare de Laeken* reçoit **un subside du FIPI**, un *petit* subside (9.000 €) permettant seulement de payer au maximum un quart-temps de coordination...pendant 7 mois ! C'est avec ce moyen précaire que le projet de valorisation du patrimoine historique, architectural, artistique de Laeken prendra son envol dès 2000 grâce à l'engagement et l'apport d'Hervé Cnudde *ancien directeur de l'ARAU-Atelier de Recherche et d'Action Urbaine et Auteur de projet en valorisation du patrimoine et en tourisme urbain*. Le projet de valorisation du patrimoine se concrétisera dans un programme de visites guidées et prendra comme nom "*Laeken découverte*". **L'ASBL « Gare de Laeken » changera bientôt de nom et deviendra l'ASBL "Laeken découverte"**.
- Le subside FIPI disparaîtra mais le projet a reçu le soutien de plus en plus affirmé de l'Echevinat du Tourisme de la Ville et du département Tourisme de la Cocof-Commission communautaire française.
- En 10 ans, le projet est passé **d'une visite guidée « générale » en français en 2000 à près de vingt visites guidées** sur des thèmes spécifiques (avec un gros effort pour développer des visites dans plusieurs langues néerlandais, allemand, anglais). On estime à plus de 10.000 les participants à ces visites en 10 ans.
- Le projet s'est étendu à la **défense du patrimoine** : *le Monument au travail, le familistère Godin, la Maison communale de la rue des Palais Outre-ponts, l'Avenue du Port, Tour et Taxis, et dans le cimetière / les galeries souterraines et le chœur de l'ancienne église datant du 13<sup>ème</sup> siècle ..., sans oublier le buste d'Emile Bockstael qui était perdu dans un des couloirs de l'ancien Hôtel communal place Bockstael et qui a été remis sur son socle.*

- Le projet s'est prolongé dans des **conférences** : *sur le Logement social, sur l'Histoire de Laeken, sur l'Histoire de l'Hôtel communal et sur l'annexion par la Ville de Bruxelles de la commune de Laeken* , une mini conférence sur Emile Bockstael lors de la réinstallation de son buste, et, dans la perspective des 10 ans de LD et du centenaire de la mort de Léopold II, 4 conférences sur Léopold II en partenariat avec LACA et la Bibliothèque de Laeken...
- **Grâce aux contrats de quartier POP-Palais Outre-Ponts (2002-2006) et LAL-Léopold à Léopold (2006-2009), Laeken découverte** a pu diffuser en 3.000 exemplaires un très beau travail d'un des membres actifs de Laeken découverte René Proveur : **Laeken de 1830 à nos jours...un tableau synoptique unique articulant l'histoire patrimoniale de Laeken avec l'évolution de l'histoire politique, économique et sociale générale de la Belgique !**
- Le financement des contrats de quartier POP et LAL a permis aussi des **campagnes d'incitation à l'embellissement des façades** qui ont concerné 1.200 habitants ...Ils ont permis aussi la réalisation de 2 documentaires visuels et d'une banque de données photos des façades du périmètre du Contrat de Quartier LAL...
- **Le contrat de quartier LAL (2006-2009) et d'autres subsides ponctuels du FIPI et de la Région (Patrimoine, Monuments et sites)** ont aussi permis de réaliser un paquet impressionnant d'**animations** qui sont la création de Martine Codémus, historienne de l'art, habitant le quartier, guide, animatrice et aussi coordinatrice de *Laeken Découverte*. Ces animations popularisent toute la richesse historique et patrimoniale de Laeken en particulier auprès de cette population de Laeken, enfants, jeunes et adultes, qui s'est largement diversifiée ces 40 dernières années : plus de 6.000 personnes sur 4 ans ont bénéficié de ces animations.
- **Un obstacle majeur se dresse cependant à partir de 2010** : si la qualité du projet de LD-Laeken découverte est largement reconnue par les pouvoirs publics, cette reconnaissance ne se concrétise pas dans des subsides assurant cette colonne vertébrale de tout projet qu'est la coordination, ne fût-ce que par un mi-temps ! Le contrat de quartier LAL s'est terminé fin 2009. *Laeken Découverte* disposait par là d'1,25 ETP-Equivalent Temps Plein. Malgré les multiples démarches effectuées depuis 2008, cette mince colonne vertébrale n'a pu être pérennisée. Les subsides accordés au volet Tourisme de Laeken découverte (de l'ordre de 17.500€ en 2010), s'ils se maintiennent dans les années qui viennent, permettront seulement d'espérer financer un équivalent de 52 jours de prestations de coordination par an (coût = 10.400€)... Quant au très gros programme « d'animations » parfois sous forme de jeux, particulièrement accessibles aux familles populaires de Laeken, enfants, jeunes, adultes, ce programme ne bénéficie plus que du financement précaire du FIPI (9.000 € en 2009-2010).

### 3. A partir de 1997. Le développement de l'action socio-artistique : du Festival Amalia à l'ASBL Amalia-Maison de la création et au Centre Culturel de Bruxelles Nord-Maison de la création

- Dans le courant de 1997, Jacques Hanon participe à une journée sur l'immigration organisée à Laeken par Vie féminine et y rencontre Irène Ntumba (étudiante à l'ISCO où il donne cours de méthode) membre d'une troupe de théâtre (*Pangaë*) issue d'un cours d'expression orale organisé par la *Maison Mosaique* et animé par une comédienne/metteuse en scène Félicianne Ledoyen. Cette troupe présente un spectacle à partir de situations vécues par des femmes issues de l'immigration. La « rencontre » avec Félicianne Ledoyen est la rencontre de « projets de vie » et le début d'une longue aventure et d'un fécond partenariat.
- En avril 98, à la journée d'étude de la *CSL* animée par Henriette Herkes sur le thème de *la communication entre travailleurs sociaux et les « concernés »* (parents, usagers des services, habitants...), cette troupe animée par Félicianne présenta un spectacle illustrant par une série de situations vécues le thème de la journée. Les membres de la troupe se sont ensuite insérées dans les ateliers/carrefours comme « interlocuteurs » des travailleurs sociaux, en tant que représentantes des « concernés ». Ce fut un moment très fort et déterminant pour le développement du projet « socio-artistique » à Laeken : des acteurs locaux du secteur social et socioculturel d'un côté et des artistes en recherche de décroisement de l'autre côté se sont « rencontrés ». Les artistes tirent l'associatif vers « l'excellence »..., les acteurs socioculturels attirent les artistes vers ce projet « d'émancipation de milieux populaires », ce projet visant le « développement personnel », l'intégration et la cohésion sociale, l'inter-associatif, l'interculturel, l'intergénérationnel....
- La Fête de la convivialité du quartier Willems, en attente de l'aménagement de la place Willems, s'était essoufflée au bout de 3 ans (voir supra). L'insertion des organisations de la *CSL* dans la fête de la rue commerçante du quartier (en septembre 1998) n'avait pas été une franche réussite. Le festival socio-artistique Amalia est né de ce vide et surtout de cette rencontre entre artistes et associations, plus particulièrement entre le *PICOL* et ses associations partenaires (en particulier *Colombier*, *GESL*, *Mosaique*, *Alpha Willems*, *Montana*...) d'une part et Félicianne Ledoyen et son réseau d'artistes professionnels d'autre part.
- Le « Festival Amalia » est un festival annuel qui, au mois de mai, présente diverses créations artistiques originales préparées durant 8 à 12 mois avec les habitants du quartier et le public des associations et écoles du quartier.
- Le « Festival Amalia » est alors devenu emblématique du projet *PICOL* : interassociatif, interculturel, intergénérationnel, au bénéfice des associations intégrées dans le *PICOL* mais ouvert aux autres organisations et aux écoles du quartier (jusqu'à une quinzaine de partenaires). Ce projet n'est pas enfermé sur du seul « artistique » : il est « socio-artistique », ouvert aussi au développement global du quartier, au « développement personnel » de chacun et de chaque famille, à la lutte contre l'exclusion sociale pour une plus grande intégration/cohésion sociale et une meilleure cohabitation.
- Amalia projette aussi le *PICOL* vers l'extérieur, dans le quartier, les médias, auprès des pouvoirs publics. Amalia, ce sera la face socio-artistique de la démarche d'actualisation du *PGRL-Plan Global de Revitalisation de Laeken* où le quartier s'exprimera artistiquement sur ses besoins de revitalisation.
- Le *PICOL*, pour le Festival Amalia, a été soutenu financièrement par le CdQ Marie-Christine (dès 1998 et jusque 2001) et aussi par la Communauté française et par la Ccof-Commission communautaire française, d'abord modestement puis d'une manière de plus en plus significative au fur et à mesure de l'intérêt accordé au festival par ces pouvoirs subsidiaires.

- Le Festival Amalia a eu comme thèmes : « *Ma dignité va au-delà de la façade que je rénove* » (1999) présenté dans l'ancien Hôtel communal place Bockstael, « *Je m'appelle Amalia* » (2000) reprenant l'expérience d'une famille « primo-arrivante » menacée d'expulsion et présenté par choix dans les locaux de l'Athénée Marcel Tricot qui avait fait l'objet d'une séquence télévisée « très négative », « *Entends l'avenir en marche* » (2001) à nouveau dans l'ancien Hôtel communal et en 2002, « *Amalia-Cosmogonie : l'Air* », un projet ambitieux des artistes Tania et Nina, co-créé par Félicianne Ledoyen et coordonné par elle et Baudouin de Jaer avec le *PICOL* et qui a participé à la « Zinneke parade ».
- En janvier 2003, le projet socio-artistique « Amalia » « se marie » avec le projet « Bel Extra » (une Université des arts ouverte à tous) de Baudouin de Jaer et le *PICOL* passe le relais à une ASBL *Amalia-Maison de la création* qu'il crée et dans laquelle il garde un rôle « protagoniste ». Cette ASBL dont les fondateurs sont Jacques Hanon, Félicianne Ledoyen, Patrick Wouters, Claudine Marlaire, Roland Morel, Michel Delhove, Baudouin de Jaer, Hervé Cnudde, Jean Joye... obtient de l'Echevin des Propriétés communales Georges Dallemagne, par un bail (précaire) de 3 ans, la mise à disposition gratuite de locaux dans l'ancien Hôtel communal de la place Bockstael.
- Point d'orgue de ce développement du volet socio-artistique : le 1 juillet 2004, la Ville de Bruxelles, la Cocof-Commission communautaire française de la Région bruxelloise et la Communauté française Wallonie-Bruxelles s'engagent par convention à un financement récurrent du *Centre Culturel de Bruxelles Nord-Maison de la création (CCBN-Maison de la création)* qui devient un centre culturel reconnu par la Communauté française. Et la Ville s'engage à mettre à sa disposition des locaux dans l'ancien Hôtel communal place Bockstael. En contrepartie, ces 3 pouvoirs publics sont membres effectifs de l'ASBL Centre culturel et occupent 50 % des places d'administrateur. Les autres 50 % sont occupés par des représentants du monde associatif local. Le président est l'Echevin de la Culture, et deux vice-présidents représentent, l'un le monde associatif local (Jacques Hanon), l'autre, le réseau d'artistes partenaires (Félicianne Ledoyen).
- L'action représentative harcelante menée par le *PICOL* avec Félicianne Ledoyen et Baudouin de Jaer pour obtenir les moyens suffisants pour un projet socio-artistique de qualité et durable a conduit à cette conclusion qu'un financement correct et récurrent du projet obligeait à entrer dans cette procédure de reconnaissance comme centre culturel. Le « décret sur les centres culturels » de la Communauté française (dont l'artisan principal a été Thérèse Mangot) était marqué par une volonté nette de démocratie culturelle. L'accueil par les pouvoirs publics de la demande de reconnaissance a été très positif. Il est rare qu'un centre culturel émerge de l'action socio-artistique d'un réseau associatif local d'initiative citoyenne. Le *PICOL* qui a conduit l'action représentative a aussi saisi certaines opportunités : le déménagement dans de nouveaux bâtiments d'une école de la Ville qui « libérait » l'ancien Hôtel communal après 25 ans d'occupation et aussi l'entente entre le Bourgmestre (Freddy Thielemans Parti Socialiste), l'Echevin de la Culture (Henri Simons Ecolo) et l'Echevin des propriétés communales (Georges Dallemagne CDH). L'action représentative du *PICOL* a été déterminante dans la mise en relation constructive des différents pouvoirs publics concernés de la Ville, de la Cocof et de la Communauté française.

### ***Statuts du Centre Culturel de Bruxelles Nord-Maison de la création***

*Article 4. L'association a pour but, dans le territoire couvert par les cantons judiciaires de Laeken et de Neder-over-Hembeek, [d'assurer, dans le respect de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, le développement culturel - au sens du décret du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des Centres culturels, modifiés par le décret du 10 avril 1995 - du territoire défini à l'article 2 et, en particulier, d'encourager et de promouvoir des rencontres et des projets qui visent à revitaliser ce territoire faisant des citoyens les acteurs de cette évolution.*

*L'association favorise l'éveil socio-artistique par des activités communes de personnes de toutes nationalités et de toutes cultures permettant ainsi aux participants de s'initier au travers de créations, de formations et de rencontres à "apprentissage à la vie en groupe.*

*Elle permet à une diversité d'artistes créateurs de transmettre leur savoir, de rencontrer d'autres artistes, de s'ouvrir à des publics variés et d'expérimenter leur sens pédagogique.*

*Elle veille à développer toute initiative d'éducation permanente favorable à cet essor social et artistique.*

*Elle agit dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la formation sociale.*

*Elle développe tout partenariat, jugé nécessaire à la réalisation de ses objectifs, tant avec les institutions et associations actives sur le territoire précité, qu'avec les milieux artistiques, culturels et sociaux.*

*Elle peut acquérir les immeubles et gérer les structures nécessaires à la réalisation de son objet ; elle peut également accomplir tous actes et effectuer toutes opérations, auxiliaires et accessoires (y concourant directement ou indirectement), en ce compris la coordination d'opérations impliquant plusieurs associations ou institutions.*

*Artide 5. L'association comprend en premier ordre des membres associés. Sont reconnus comme membres associés:*

*a) pour moitié au plus, des représentants des pouvoirs publics, dont le nombre est fixé par le gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, désignés par, respectivement : -le gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles ; -la Commission communautaire française; -le conseil communal de la Ville de Bruxelles;*

*b) les associations socioculturelles bénéficiant d'une reconnaissance par la Communauté française Wallonie-Bruxelles en tant qu'association locale ou ayant une activité dans le territoire couvert par les cantons judiciaires de Laeken et de Neder-over-Hembeek, reconnues comme telles par le conseil d'administration et ratifiées par l'assemblée générale...*

#### 4. A partir de 2002. De l'ASBL Synergies citoyennes à l'ASBL Adultes de quartier et l'ASBL AMORCE

- L'ASBL *Synergies citoyennes* a été créée grâce au financement du contrat de quartier POP (2002-2006) et suite à l'exigence de l'Echevine des Affaires sociales de regrouper 3 projets : « Animateur de quartier » présenté par Didier Wauters du *Comité de quartier Marie-Christine*, « Adultes de quartier » présenté par Patrick Wouters commissaire de police (et par ailleurs, membre du CA de la *Maison de jeunes Montana*) et « Médiation/aide aux jeunes en décrochage » par Jacques Hanon (*PICOL et GESL*).
- L'ASBL *Synergies citoyennes* a permis de structurer 2 projets : « Adultes de quartier » (présence « positive » de citoyens dans l'espace public) et « Médiation/Pompier social » (aide aux jeunes en décrochage et aux adultes en difficultés).
- Le projet « Adultes de quartier » a été par la suite structuré d'une manière autonome dans une ASBL « *Adultes de quartier* » qui a connu quelques difficultés à développer son projet et s'est dissoute en fin 2007. Ces « Adultes de quartier » forment un réseau de citoyens bénévoles issus des différentes communautés du quartier. Ils effectuent des rondes le soir dans le quartier afin d'assurer une « présence positive et même dissuasive » et un certain « accompagnement social ». Les adultes de quartier travaillent en réseau avec les associations et institutions actives à Laeken vers lesquelles ils orientent les personnes en demande d'aide.
- Quant au projet « Médiation/Pompier social »: deux personnes ont pu être engagées à mi-temps par *Synergies citoyennes* pour être des médiateurs de quartier (Myriam Oulkadi et Georges Tsoras, par ailleurs mi-temps animateurs du Colombier). Au niveau de la médiation, ils aident les habitants à gérer eux-mêmes leurs conflits. Il s'agit ainsi de limiter les conflits familiaux, sociaux, scolaires, interculturels, intergénérationnels, ... comme il en naît spontanément au sein de la population d'un quartier. A la fin du contrat de quartier POP, en 2006, le projet « Médiation/Pompier social » a été repris par une nouvelle ASBL « *AMORCE* » dont le but social était l'aide aux jeunes en « décrochage ». Le projet s'est développé grâce à un partenariat *PICOL, GESL, Colombier*. « *AMORCE* » visait à obtenir à terme un agrément par la Communauté française/Aide à la jeunesse comme AMO-Aide en Milieu Ouvert. En attendant, « *AMORCE* » a pu bénéficier d'un financement de la « Communauté française/Aide à la jeunesse » en tant que « projet pilote de prévention générale ». Ce financement a permis de financer 2 mi-temps. Il s'est arrêté en 2009 à la fin de la législature de la Communauté française et n'a pas, jusqu'à ce jour, été renouvelé. En fin 2009, « *AMORCE* » obtient 2 ACS temps plein et, tout en continuant l'aide aux jeunes en décrochage familial, social et scolaire, il reprend le projet développé dans le quartier « *Espace Relais Famille* » (école de devoirs pour enfants impliquant les parents) que la Ligue des familles abandonne.

**5. A partir de 2003. Le « Budget participatif » du CPAS finance à Laeken un projet « socio-artistique » (du PICOL à la Maison de la création), et la lutte contre les logements insalubres (du Comité logement au « Guichet logement »)**

- Le Président du CPAS de la Ville de Bruxelles, inspiré semble-t-il par un voyage à Porto Alegre (ville au Brésil ayant expérimenté une politique de « budget participatif » permettant à des comités de quartier de décider de projets pour un montant représentant un certain pourcentage du budget municipal), a lancé en 2002-2003 un projet pilote « Budget participatif » dans deux quartiers de la Ville dont le quartier de Laeken. Laeken a été choisi parce que le réseau associatif y apparaît dynamique et que le CPAS est bien investi dans la *Coordination Sociale de Laeken*. Pour juin 2002, des projets pouvaient être présentés par les habitants (dont les bénéficiaires de l'aide du CPAS) et par les associations. Ces projets seraient pilotés par le CPAS, éventuellement en partenariat avec le monde associatif. Les projets sélectionnés étaient alors intégrés dans le budget du CPAS de l'année suivante (2003).
- Le CPAS organisa une concertation avec le public du CPAS, les habitants et les associations locales. Le *PICOL* a répondu positivement à cette initiative du CPAS.
- Le CPAS a ainsi retenu 2 projets du *PICOL*, projets qui ont fonctionné en partenariat *PICOL-CPAS*. D'une part, un projet socio-artistique : 25.000 € pour favoriser l'accès du public CPAS aux ateliers de création socio-artistique (qui seront repris par le centre culturel *CCBN-Maison de la création*). Cette convention a démarré en 2003 et a été reconduite chaque année depuis lors. D'autre part, le projet du *Comité d'action logement* : une AS-Assistante Sociale a été engagée par le CPAS pour mettre en œuvre un plan d'action visant les logements insalubres dans le quartier. Ce plan d'action est défini au sein du « *Comité d'action logement* », issu de la *CSL* et animé par le *PICOL* avec un noyau porteur composé aussi du CPAS et du *Centre Urbain*.
- Cette expérience « pilote » de budget participatif ne s'est pas renouvelée mais les projets mis en route ont été maintenus.
- Il était clair dès le départ que les projets étaient menés par un partenariat CPAS / monde associatif. L'expérience a été jugée positive par le *PICOL*. En effet, en ce qui concerne en particulier l'action de lutte contre les logements insalubres menée par le comité d'action logement, cette expérience est unique par son fonctionnement : il a été reconnu un moment à une association, le *PICOL*, la mission de piloter un groupe d'action où tous les services publics concernés de la Ville et de la Région sont représentés et agissent ensemble avec le réseau associatif local « d'initiative citoyenne ». Ce projet fonctionnera ainsi jusqu'en 2008. Mais il sera restructuré à l'occasion du financement par le CdQ-Contrat de quartier Maison Rouge (2008-2011) du projet « Guichet logement », projet qui était l'aboutissement « naturel » du travail réalisé jusque là par le *Comité d'action logement*. Dans cette restructuration, le *PICOL* a perdu son rôle « protagoniste » : le partenariat (*PICOL, Centre Urbain, Convivence*) mis en route lors de l'élaboration du projet à présenter au CdQ Maison Rouge, ce partenariat a été démantelé dans la logique nouvelle des CdQ menée par la Ville + Région de ne plus intégrer de partenaires associatifs (laekenois en l'occurrence) dans le volet dit social et de réserver le financement à des organismes en lien direct avec les institutions publiques. Le *PICOL* et le *Centre Urbain* sont restés sur le carreau. L'ASBL *Convivence*, association non laekenoise, a été maintenue sans doute en tant qu'association experte en matière logement et en cheville avec la Ville et la Région dans d'autres contrats de quartier.

## 6. A partir de 2003. Le PICOL et le PCS-Projet de Cohésion Sociale dans les logements sociaux : PCS « Square Léopold »

- En 2003, le *PICOL* est sollicité par l'ASBL Cité Modèle (le service social du Foyer Laekenois-Cité Modèle) : un projet de partenariat entre 2 SISP-Sociétés Immobilières de Service Public (le Foyer Laekenois et Lorebru) et une ASBL experte en travail communautaire est élaboré et une candidature introduite par le partenariat auprès de la Région. Mais l'ASBL experte en travail communautaire pressentie est défaillante ... La Région menace de rejeter la candidature de ce nouveau PCS.... Il reste 15 jours pour les SISP pour trouver un partenaire alternatif.... Le projet prévoit pour l'ASBL partenaire un subside permettant de couvrir les dépenses d'un temps plein universitaire et des frais de fonctionnement. Les logements sociaux se situent à la limite du périmètre qui avait été défini comme le périmètre d'action du *PICOL/CSL* (les logements sociaux concernés se situent près du Square Prince Léopold). Après 48 heures de réflexion, le *PICOL* accepte ... Une convention est signée entre les partenaires et acceptée par la SLRB. Le *PICOL* entre par ce « PCS logement » dans une « mission » définie par la Région mais la marge d'initiative reste importante pour « l'opérateur de travail communautaire ». Un des objectifs majeurs du *PICOL* est d'intégrer les habitants de ce quartier et les services existants dans la dynamique de synergies mise en place dans le quartier depuis 1993.

## 7. Quelques projets avortés entre 1997 et 2000

### *Un projet avorté de concertation du travail jeunesse...*

- En septembre 97, se met en place le "*PICOL 12/25*" une structure porteuse d'un "Projet de travail jeunesse 12/25 ans en partenariat à Laeken" impliquant la *Maison de jeunes Montana VZW*, le *Service jeunesse de la Ville de Bruxelles (actif sur la place Willems)*, une ASBL d'appui à la scolarité le *GESL* ainsi qu'une ASBL service d'information *Infor-jeunes*. Ce *PICOL 12/25* organise de nombreuses réunions et deux journées de formation pour les animateurs et responsables et vise à réaliser un projet pédagogique commun. Mais la restructuration à partir de septembre 1998 du *Service Jeunesse de la Ville* a suspendu puis arrêté ce projet qui n'avait pas été initié par la Ville et qui s'intégrait mal dans la centralisation de la politique de jeunesse développée par la Ville dans les différents quartiers où elle développait un travail jeunesse.

### *Un projet avorté de construction d'un projet d'ISP-Insertion Socio Professionnelle...*

- Début 2000, le *PICOL*, en partenariat avec *Alpha Willems/Entraide Bruxelles*, la *Maison de femmes Mosaïque*, introduit un dossier au Fonds Social Européen pour le travail d'alphabétisation orienté vers l'ISP-Insertion SocioProfessionnelle. On veut faire valoir une méthodologie originale d'alphabétisation visant à la fois le développement personnel (de type éducation permanente) et l'ISP. Cela faisait plusieurs années déjà qu'un effort de coordonner le travail d'alphabétisation sur le quartier était porté par le *PICOL* et ses partenaires. Les objectifs du dossier introduit au FSE sont de trouver les moyens de mieux structurer les efforts d'alphabétisation existant sur le quartier et d'installer dans le NO de Bruxelles, à Laeken, un opérateur reconnu d'ISP (un atout à saisir). Le FSE renvoie aux pouvoirs publics de la Région... tandis qu'un opérateur d'alphabétisation (*Vie féminine-Maison Mosaïque*) se retire du projet.... L'expérience démarrée en septembre 2000 n'a pas les moyens de se poursuivre. Le projet est suspendu.

- Le *PICOL* soutient le projet d'un opérateur d'ISP (*l'ASBL Le Piment*) de s'installer à Laeken rue Gustave Schildknecht mais finalement le bail n'est pas conclu...
- Mais c'est un autre opérateur d'ISP, *l'ASBL La Chôm'hier* (liée au MOC de Bruxelles) avec *l'ASBL Boulot* qui, en janvier 2005, s'installe rue Fransman près de la place Bockstael et ouvre de nouveaux horizons à l'action d'ISP à Laeken. Le *PICOL* s'en est réjoui.

### **Fonds social européen**

*Le FSE, créé en 1957 est devenu le principal instrument financier de la stratégie européenne pour l'emploi. Il répond à l'engagement européen de créer des emplois et, de mieux former les travailleurs.*

*3 programmes d'objectifs prioritaires (objectif 1,2 et 3) et une initiative communautaire (Equal : laboratoire de pratiques innovantes et transnationales, destinées à lutter contre les discriminations dans le domaine de l'emploi.) sont ainsi financés par le FSE.*

*Les Objectifs 1 (promotion du développement et de l'ajustement structurel des régions en retard de développement) et 2 (reconversion économique et sociale des zones touchées par des difficultés structurelles) s'appliquent à des zones géographiques, tandis que l'Objectif 3 concerne l'ensemble de l'Union européenne.*

*L'Objectif 3 soutient l'adaptation et la modernisation des politiques et des systèmes d'éducation, de formation et d'emploi. Il soutient les initiatives destinées à combattre le chômage, à renforcer les systèmes de formation et d'éducation pour développer l'adaptation nécessaire afin de faire face aux mutations économiques, techniques et technologiques du monde du travail, favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficulté et promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.*

## **Partie 3**

**La consolidation et la professionnalisation des associations : un long fleuve tranquille ou le parcours du combattant ?!**

**La situation en fin 2010 et les perspectives.**

## Partie 3 La consolidation et la professionnalisation des associations : un long fleuve tranquille ou le parcours du combattant ?! La situation en fin 2010 et les perspectives.

### 1. Le Colombier ASBL Centre d'accueil extrascolaire d'enfants (6 à 12 ans) et d'accompagnement familial

- Au moment de la reprise du *Colombier* en 1992, celui-ci dispose seulement d'un temps plein (réparti en 2 mi-temps) TCT (Troisième Circuit de Travail, l'ancêtre de l'ACS-Agent Contractuel Subventionné). Les membres du CA (surtout Jacques Hanon et Martine Baus) s'investissaient bénévolement. Les mi-temps devenaient temporairement temps plein lorsque des subsides précaires étaient obtenus (par ex. FIPI).
- Survient en 1997 la possibilité pour des associations du quartier d'accéder au soutien du FESC-Fonds des Equipements et Services Collectifs : fonds fédéral alimenté par un pourcentage de la masse salariale avec comme objectif de financer l'encadrement des enfants en dehors de heures scolaires ce qui permettrait aux parents d'accepter une formation ou un emploi dans des horaires atypiques. Le soutien du FESC fut accordé au *Colombier* (6-12 ans) dans un partenariat avec la Halte-accueil Aquarelle (0-3 ans) géré par *Vie féminine/Maison Mosaique* et grâce au soutien de la CSC. Le FESC couvre des frais de personnel et de fonctionnement. Le *Colombier* bénéficie de 6 mi-temps FESC. Cela a permis aux 2 personnes engagées mi-temps TCT/ACS en 1992 de devenir temps plein et grâce à cela, de développer les projets socio-artistiques, les contacts avec les écoles et les familles, et le travail de remédiation. Cela a permis aussi d'engager des mi-temps pour l'encadrement des enfants dans la permanence d'aide scolaire et dans les animations et projets socio-artistiques. Le FESC impose une mission : encadrer les enfants de travailleurs salariés en dehors des heures scolaires. Ces dernières années, le montant accordé par le FESC a été « gelé ». On parle de transfert de ce dispositif vers les Régions ou Communautés.
- La « colonne vertébrale financière » du *Colombier* est assurée par le FESC et par le subside PIC-Programme Intégration Cohabitation devenu un subside quinquennal Cohésion Sociale (provenant de la Cocof via la Ville de Bruxelles).

CA : Jacques Hanon (président), Martine Baus (trésorière), Georgette Van Hees (secrétaire), Dominique Poncelet

Coordinatrice : Françoise Dardenne

Travailleurs : 6, soit 4 ETP : 1ETP ACS A2 + 6 mi-temps FESC + subsides Cohésion sociale + FIPI

Siège social et d'activités : 11, rue des Artistes à 1020 Bruxelles

N° d'entreprise : 454285147

Le *Colombier* paie loyers et charges à un propriétaire privé.

## 2. Le GESL-Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken pour jeunes de 18 à 20 ans ASBL

- Le GESL a démarré une permanence quotidienne d'aide scolaire avec des bénévoles en février 1993, en « squattant » des locaux de la Ville au 10 place Willems, « occupation » rapidement acceptée par la Ville. Le GESL est devenu ASBL le 23.09.1993. Jacques Hanon en assurait bénévolement la coordination avec l'appui d'un CA composé de représentants de la *Maison de jeunes Montana*, de la *Maison de femmes Mosaïque*, de la *Maison de quartier du CPAS*.
- Un subside du FIPI dès fin 1993 permit d'engager un coordinateur à un temps partiel. La Ville accordait l'occupation des locaux à titre gratuit (chauffage compris).
- A partir de 1994, le GESL bénéficie chaque année, outre le soutien du FIPI, celui du FIC qui deviendra PIC (Programme Intégration Cohabitation) et en 2006, un subside quinquennal Cohésion sociale.
- En 2003, face aux « intrusions malveillantes » répétées et à une inondation partielle des locaux, la permanence d'aide scolaire du GESL trouve refuge dans les locaux de la *Maison Mosaïque* en payant un montant modeste pour l'occupation.
- En 1998 et en 2005, le GESL obtient des ACS (3 ETP-Equivalent Temps Plein).
- La « colonne vertébrale » du GESL est donc aujourd'hui constituée d'ACS et aussi du subside quinquennal Cohésion Sociale (Cocof via la Ville).

CA : Jacques Hanon (président), Michel Delhove (trésorier), Martine Baus (secrétaire), Ann Stalpaert, Paule De Smet, Marc Mourlon

Coordinateur : Emilio Danero

Travailleurs : 6 soit 3,84 ETP dont 1 ETP pour les jeunes en « décrochage » + 25 bénévoles à la permanence d'aide scolaire.

Siège social : 2, rue du Champ de l'église 1020 Bruxelles

Siège de la permanence quotidienne d'aide scolaire : 11, rue Tielemans 1020 Bruxelles. La *Maison Mosaïque* prête ses locaux moyennant le paiement d'une modeste contribution.

N° d'entreprise: 450.817.396.

### 3. Le PICOL-Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken ASBL

- Mis en route en 1995, devenu ASBL le 28.08.1997, le *PICOL* a d'abord été piloté par Jacques Hanon comme président et coordinateur général et réunissait dans son CA des personnes physiques soit membres de CA soit coordinateurs sous contrat. Les personnes étaient ancrées dans les différentes associations : *Colombier*, *GESL*, *Maison Mosaique*, *Entraide Bxl/Alpha Laeken*, *ASBL Fraternité/Sainte-Ursule*. L'équipe porteuse de l'action du *PICOL* était le CA.
- Le *PICOL*, à cette époque, n'a pas de subside pour financer du personnel : le subside PIC est réparti entre les associations et le *PICOL* n'en recevra qu'une toute petite partie pour certains frais de fonctionnement (notamment les frais de fonctionnement de la *CSL-Coordination Sociale de Laeken*).
- En 2000, le *PICOL* obtient un ACS universitaire et un ACS CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur) : cela permet d'engager une coordinatrice (Marion van der Horst) et une secrétaire (Malika Oulkadi). La coordinatrice est chargée en particulier de la *CSL* en collaboration avec Jacques Hanon (président du *PICOL* et de la *CSL*), du programme « d'animations santé, sécurité, citoyenneté »..., et aussi du festival *Amalia*.
- Le *PICOL* sera empêché d'accéder au subside de la Cohésion sociale en 2006 (voir supra) et chaque association qui présentait auparavant son dossier en front uni avec les autres sous le chapeau du *PICOL*, devra se présenter individuellement.
- Le *PICOL* sera reconnu en 2008 comme association d'éducation permanente par la Communauté française, d'abord par une convention « probatoire » pendant 2 ans et puis recevra l'agrément dès 2010.
- La « colonne vertébrale » du *PICOL* est assurée par des ACS, un Maribel social et l'Education permanente de la CFWB.

CA : Jacques Hanon (président), Dominique Poncelet (vice-présidente), Jean Joye (trésorier), Emilio Danero (secrétaire), Françoise Dardenne, Ingrid Laignel

Coordinateur : Emilio Danero

Travailleurs : 7 soit 6,29 ETP, 2 ACS CESS et 2 ACS Universitaires, 1 poste universitaire temps plein PCS logement, 1 poste Maribel mi-temps, un agrément en Education permanente Communauté française.

Le *PICOL* est accueilli gracieusement dans les locaux du *CCBN-Maison de la création* en tant que co-fondateur et en contrepartie d'un échange de service.

Siège social : 2, rue du Champ de l'église 1020 Bruxelles

N° entreprise: 461226387

#### 4. *Laeken découverte ASBL : volet tourisme et volet animations.*

- *Laeken découverte* est issue de l'énergie bénévole et du projet rêvé dès 1996 par Jacques Hanon et un collectif « Laeken Patrimoine » (voir supra). Mais c'est un subside du FIPI qui a permis en 2000 la création de visites guidées grâce à l'engagement et l'expertise de Hervé Cnudde ancien directeur de l'ARAU-Atelier de Recherche et d'Action Urbaine et Auteur de projet en valorisation du patrimoine et en tourisme urbain. Hervé Cnudde a assuré la coordination du volet tourisme de *Laeken découverte* pendant 10 ans (jusqu'en 2010).
- La coordination du volet tourisme a pu être financée, les dernières années, par des subsides accordés par le Tourisme Ville et Cocof qui se montent à 17.500 € (en 2010) soit 7.500 € que l'on peut consacrer au poste de coordination pendant 7 mois. Un subside complémentaire des contrats de quartier POP (2002-2006) et LAL (2006-2009) a permis de payer à Hervé Cnudde ¼ temps pendant 5 mois pour un projet « d'incitation à l'embellissement des façades ».
- Le volet « animations » a pu se développer grâce à Martine Codémus, engagée par un contrat temps plein (bénéficiant heureusement du plan Activa de réduction importante des charges sociales pendant plus de 3 ans) financé par le contrat de quartier LAL (2006-2009). Des projets ont pu être financés par le FIPI communal et en ligne directe pour un montant s'élevant à 9.000€ (en 2010). Le contrat de Martine Codémus a dû être arrêté fin 2009 avec la fin du CdQ LAL.
- Malgré les multiples démarches effectuées déjà à partir de 2008, *Laeken découverte* n'a jusqu'à présent pas obtenu les moyens de financer une « colonne vertébrale ». Le budget 2011 de *Laeken découverte* espère pouvoir financer un équivalent de 52 jours de prestations par an (coût = 10.400€) pour assurer un minimum de coordination du volet tourisme de son action. Quant au très gros programme « d'animations », particulièrement accessibles aux familles de Laeken, enfants, jeunes, adultes, ce programme ne bénéficie plus que du financement précaire du FIPI (9.000 € en 2009 et 2010).
- *Laeken découverte* pour développer son action doit, plus que jamais, compter sur l'énergie bénévole de quelques membres.
- *Laeken découverte* est à la recherche du financement d'un EQTP (équivalent temps plein) de niveau universitaire soit 50.000 € pour assurer cette colonne vertébrale qu'est le poste de coordination....

CA : Jacques Hanon (président), Muriel Muret (vice-présidente), Marie-Henriette Milleville

Coordinatrice : Martine Codémus un temps équivalant à 52 jours/an (via contrats Smart) en 2011..

*Laeken découverte* n'a pas de local.

Siège social : 2, rue du Champ de l'église 1020 Bruxelles

N° d'entreprise : 469237401

## 5. *Amorce ASBL*

- Amorce est issu du travail de « médiation de quartier » (dit médiation/pompier social) que le financement du CdQ-Contrat de quartier POP-Palais Outre Ponts (2002-2006) a permis de développer avec 2 mi-temps (Georges Tsoras et Myriam Oulkadi) dans le cadre de l'ASBL *Synergies citoyennes* (qui développait aussi le projet « Adultes de quartier »).
- A la fin du CdQ POP, le projet a obtenu un subside de la Communauté française Aide à la jeunesse comme « projet pilote de prévention générale » qui permettait d'espérer à terme (dans les 10 ou 15 ans !!!) un agrément comme AMO-Aide en Milieu Ouvert. Le projet a été autonomisé et structuré dans l'ASBL *Amorce* créée à la fin du financement du CdQ POP. Le projet se développe en partenariat avec le *GESL, le Colombier et le PICOL*. Le subside de la Communauté Française/Aide à la jeunesse a permis, de 2007 à 2009, de continuer l'engagement des 2 mi-temps « médiateurs de quartier » qui ont recentré leur action sur les « 6-18 ans » en difficultés ou en décrochage familial, social et scolaire.
- Le subside de la Communauté Française/Aide à la jeunesse s'est arrêté à la fin de la législature (2009)...Le nouveau gouvernement de la Communauté Française n'a pas repris la politique de « projet pilote de prévention générale » mais a développé une politique de soutien à des projets « expérimentaux » dont l'accès est plus difficile notamment à cause du caractère innovant que doit avoir la prise en charge et sa reproductibilité. Les promoteurs externes au secteur de l'Aide à la Jeunesse doivent établir une convention de partenariat avec un service public ou privé d'aide à la jeunesse. Le partenariat signifiant que le travail doit être mené de part et d'autre, l'investissement dans le projet doit être clairement identifié dans le chef des différents services concernés par ce partenariat.
- Mais entretemps, *Amorce* a obtenu, en 2010, 2 ACS ETP de niveau enseignement supérieur ! Cela a permis d'engager 1 temps plein (Myriam Oulkadi anciennement mi-temps) centré sur l'aide aux jeunes en « décrochage » et 1 temps plein (Angrosa) chargé de l'animation de l'école de devoirs pour 6-12 ans avec implication obligatoire des parents qui prend le nom de *ERA-Espace Relais Amorce*, anciennement ERF-Espace Relais Famille, abandonné par la Ligue des familles.

CA : Jacques Hanon (président), Didier Wauters (vice-président), Michel Delhove (trésorier), Martine Baus secrétaire, Dominique Poncelet

Coordinateur : Emilio Danero

Travailleurs : 2 EQTP ACS A1+ 2 bénévoles à l'*ERA-Espace Relais Amorce*

Siège social : 2, rue du Champ de l'église 1020 Bruxelles

Siège d'activité de l'*ERA-Espace Relais Amorce* : 10, rue Mathieu Desmaré à Laeken dans des locaux du Foyer laekenois mis à disposition moyennant une modeste contribution.

N° entreprise: 879 683 496

## 6. *Le CCBN-MC Centre Culturel de Bruxelles Nord-Maison de la création*

- Le *CCBN-MC*, reconnu par la Communauté française en juillet 2004, a émergé à Laeken, d'une part du projet socio-artistique « Festival Amalia » créé par Félicianne Ledoyen et porté par le *PICOL* (de 1997 à 2002), et d'autre part de « Bel Extra » (un rêve de Baudouin de Jaer : une université des arts ouverte à tous). Le *CCBN-MC* a été précédé par l'*ASBL Amalia-Maison de la création* qui, en janvier 2003, structure juridiquement et autonomise le projet socio-artistique sur Laeken et occupe, avec un bail « précaire » de 3 ans, l'ancien Hôtel communal place Bockstael.
- Les moyens du projet socio-artistique « Festival Amalia » ont été l'énergie bénévole et aussi les subsides du CdQ-Contrat de quartier Marie-Christine (1997-2001), des aides ponctuelles de la Communauté française Culture et le soutien décisif de Thérèse Mangot et de Martine Lahaye. Il a pu bénéficier aussi des apports complémentaires du *PICOL* et des associations partenaires d'Amalia (moyens venant essentiellement du PIC-Programme Intégration Cohabitation).
- La « colonne vertébrale » a pu être assurée d'une manière plus stable à partir de la reconnaissance par la Communauté française en juillet 2004 du *CCBN-Maison de la création* (directement en catégorie 2 étant donné tout le passé d'Amalia ! et en catégorie 1 en 2009), et par là, à partir de l'implication décisive de la Ville, de la Cocof et de la Communauté française.
- La « colonne vertébrale » est assurée également grâce à l'octroi par la Région en 2009 d'un ACS de niveau universitaire.
- Le subside PIC devenu Cohésion sociale (Cocof) reste un soutien essentiel.

CA : Echevin de la Culture (président), Jacques Hanon (vice-président), Félicianne Ledoyen (vice-présidente) + 3 représentants de la Ville, 2 représentants de la Cocof et 2 représentants de la Communauté française + 6 autres représentants de l'associatif laekenois d'initiative citoyenne

Animateur-directeur : Jacques-Yves Le Docte

Travailleurs : 6 soit 4,79 ETP dont 1 ACS universitaire

Siège social : ancien Hôtel communal place Bockstael à 1020 Bruxelles

Siège d'activité: 2, rue du Champ de l'église 1020 Bruxelles (en attendant le retour en 2013 dans l'ancien Hôtel communal place Bockstael après sa restauration)

N° d'entreprise: 870 519 273.

## **Partie 4.**

# **Les enjeux et les atouts de « l'initiative citoyenne à Laeken »**

## Partie 4. Les enjeux et les atouts de « l'initiative citoyenne à Laeken »

### 1. *Le développement de l'initiative citoyenne et du « protagonisme citoyen ». L'initiative citoyenne peut-elle se développer ? Peut-elle être « protagoniste » (être un acteur à l'avant-plan) ?*

- L'historique développé ci-dessus témoigne de cette volonté citoyenne et de sa capacité à jouer un rôle décisif pour définir les besoins et les alternatives, pour évaluer les ressources existantes, et pour non seulement dénoncer/interpeller/revendiquer auprès des pouvoirs publics mais aussi pour développer des projets concrets qui se structurent dans des « entreprises associatives ».
- Un débat anime le monde associatif :
  - L'initiative citoyenne peut-elle réaliser plus qu'un mouvement de « contestation » de certaines politiques, plus qu'un **mouvement de « vigilance », de « dénonciation / interpellation »** par rapport à la mise en œuvre de politiques ; peut-elle réaliser plus qu'un **mouvement de « proposition / revendication » d'alternatives** ; bref peut-elle réaliser plus qu'un mouvement s'adressant en direct aux pouvoirs et services publics pour dénoncer, proposer, faire pression de la part de l'électeur vers l'élu (voir par exemple, ce qui est l'action centrale du *Comité de quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie*).
  - L'initiative citoyenne qui s'engage dans la réalisation de projets en développant des « **entreprises associatives** » dont le développement presque toujours dépend de subsides publics, joue-t-elle vraiment le rôle qui doit être le sien ? Ne doit-elle pas céder la place à l'initiative publique lorsque celle-ci est prête à « prendre le relais » ?
  - La pratique de 18 ans de développement à Laeken d'entreprises associatives d'initiative citoyenne (*par exemple, le PICOL et le PGR-Plan Global de revitalisation, Amorce et l'aide aux jeunes en décrochage, le GESL et Colombier et l'aide à la scolarité, Laeken découverte et la valorisation de l'histoire et du patrimoine laekenois, Amalia et le développement de projets socio-artistiques etc.*) a apporté une **réponse claire** à ces questions : l'initiative citoyenne peut prétendre créer des entreprises associatives ! Même si l'évaluation est lucide : la pratique des associations laekenoises est celle de construire et gérer des « projets répondant positivement à des besoins des familles de Laeken », mais ces projets ne peuvent se réaliser sans les subsides publics. Et la dépendance à l'égard des subsides publics a des conséquences : elle freine grandement toute contestation radicale de ces mêmes pouvoirs subsidants. Comme disait un proche : nous ne sommes plus des « révolutionnaires » mais des « évolutionnaires ». Le subside rend l'initiative citoyenne « instrument » et au mieux « partenaire », dans un rapport de forces qui est celui du moustique face au mammoth...mais un moustique qui peut « piquer où il faut » !
- Certains représentants de pouvoirs publics pensent que ce sont les « services publics » contrôlés directement par eux qui doivent être promus et qui doivent monopoliser les ressources. C'est la question du critère de subsidiarité ! (voir les débats autour du « pacte associatif »).
- D'autres représentants des pouvoirs publics ont un objectif de **participation citoyenne qui se décline cependant dans un dégradé significatif** :
  - Il y a les subsides qui laissent à l'entreprise associative d'initiative citoyenne une marge de manœuvre très grande : par exemple la politique régionale d'octroi d'ACS-Agents Contractuels Subventionnés dont le but central est « la (re)mise à

l'emploi ». Cette politique a permis de structurer pendant des années l'initiative citoyenne mais il faut constater qu'elle est exsangue depuis quelques années déjà et ne peut plus s'étendre.

- Il y a les modèles de cogestion comme le décret sur les Centres Culturels, dit décret Mangot, qui définit un système de cogestion d'un Centre culturel entre pouvoirs publics et associations locales, par exemple en établissant un « contrat-programme » et aussi une « parité » au sein du Conseil d'administration entre les pouvoirs publics et l'associatif local ! Evidemment, le subsidiant garde un poids prépondérant puisqu'il est ... « subsidiant ».
  - Il y a le système des « agréments » (ex. Education permanente ou AMO-Aide en Milieu Ouvert ou CEC-Centre d'Expression et de Créativité de la Communauté Française) qui assure un financement « stable » mais en échange d'une évaluation approfondie et de plus en plus « complexe » du respect des conditions de l'agrément.
  - Différentes politiques accueillent le « service d'intérêt général » que rend l'entreprise associative d'initiative citoyenne en leur confiant des « missions » qui sont définies par le pouvoir public qui fixe objectifs, méthode, évaluation (exemples les opérateurs associatifs d'ISP et de Cohésion sociale dans les logements sociaux...).
  - Le décret sur la Cohésion sociale a mis en place une subsidiation « quinquennale » (alors que le PIC-Programme Intégration Cohabitation et l'Insertion sociale étaient « annuels »), des critères et des priorités « objectives » ainsi qu'une « concertation locale », des procédures de recours, un Conseil consultatif dans lequel l'associatif d'initiative citoyenne a une grande place....
  - Les CdQ-Contrats de quartier ont prétendu pendant quelques années favoriser la « participation citoyenne » jusqu'à permettre aux habitants et associations de développer des projets définis par eux-mêmes. Ils les faisaient participer au développement de l'ensemble des opérations en les intégrant dans la CLDI-Commission Locale de Développement Intégré.....
  - Et il reste que toute politique de subsidiation s'efforce d'octroyer la « manne » sur base de procédures et de critères objectifs et aussi d'une évaluation !. Ceux-ci n'empêchent pas toujours la séduisante loi du clientélisme...surtout lorsque les politiques de subsidiation accordent un rôle central à la commune (ce qui a tendance à devenir le cas général), pouvoir public de proximité (!) qui est à l'action sur le même terrain local que l'associatif d'initiative citoyenne.
- *La place* de l'initiative citoyenne est une question. Une autre question est : jusqu'où peut aller le « **protagonisme** » **citoyen**, c'est-à-dire mener l'action à *l'avant-plan* et ne pas être un simple « gestionnaire/instrument » (moins coûteux) de certaines politiques ? Quelle est la « marge d'initiative » qui lui est et sera laissée à l'initiative citoyenne ?
  - L'expérience du PICOL et de la *CSL-Coordination Sociale de Laeken* est significative. Une chose est claire : le développement historique a fait que le PICOL, association d'initiative citoyenne, joue dans la *CSL* un rôle « protagoniste » depuis plus de 15 ans. Ce protagonisme fonctionne dans le cadre d'une « synergie trinitaire » : le « **Bureau de la CSL** » a toujours été « **trinitaire** », composé « d'acteurs du terrain laekenois » représentant la Ville, le CPAS et l'associatif « d'initiative citoyenne ». *Ce protagonisme du PICOL* est inscrit dans la *Charte de la CSL (à disposition au PICOL !)*. Ce protagonisme procède à la fois de la reconnaissance de l'expertise du PICOL en méthodologie d'organisation et d'animation mais aussi de cette qualité d'être « une association d'initiative citoyenne », ce qui a toujours été vécu, dans la *CSL*, comme un atout important. Cela fait de la *CSL* un lieu de « (relative) libre parole et d'initiative ». Le dialogue se veut permanent et constructif avec les PP-Pouvoirs Publics « centraux », mais la *CSL* veut réunir les « acteurs du terrain

laekenois » considérés comme « sujets-acteurs » du développement local de Laeken et co-créateurs du PGR-Plan Global de Revitalisation de Laeken centre.

- Une autre question est celle de **la « légitimité » de l'initiative citoyenne**. L'associatif d'initiative citoyenne convient qu'il n'est pas un « élu » mais pourquoi ne pas reconnaître qu'il « représente une action » qui est réponse à un besoin, qui peut être durable, fiable, de qualité, évaluable par les bénéficiaires et les subsidiants....
- L'associatif d'initiative citoyenne convient que le financement public dont il bénéficie doit faire l'objet d'une **évaluation** approfondie mais les critères resteront-ils « négociables » ? (voir en cette matière l'effort du CRACS dans le cadre du Conseil consultatif de la Cohésion sociale).
- L'associatif d'initiative citoyenne convient que la gestion des ressources et de l'action doit être « compétente », on appelle cela parfois « professionnalisée », mais les critères de définition de **la « compétence » ou « professionnalisation »** resteront-ils souples et négociables ? L'associatif à Laeken a toujours fait de la (ré)insertion sociale et professionnelle en engageant et en encadrant des gens « compétents » au moins potentiellement mais sans qu'ils aient nécessairement une qualification certifiée par un « diplôme » ou autre « papier » ! L'associatif encadre ces personnes, elle est « formatrice » sur le tas, elle organise des formations ponctuelles, elle oriente vers des formations extérieures « systématiques »...La tendance aujourd'hui n'est-elle pas à « rigidifier » cette matière au risque de freiner ou même d'exclure pour certains l'accès à un emploi qui potentiellement au moins leur convient ?
- L'associatif d'initiative citoyenne implique souvent des **bénévoles ou volontaires**. Quantitativement, le bénévolat/volontariat représente une énergie énorme et, concrètement, un nombre d'ETP impressionnants (voir le GESL, Amorce, Colombier...). Pourquoi certains continuent-ils à considérer les bénévoles/volontaires comme peu fiables ou non compétents ?

## 2. La pertinence de l'action de quartier

- Le quartier est un capital impressionnant de ressources humaines, d'infrastructures, d'équipements...L'étiquette de quartier « défavorisé » n'a de sens que si elle vise le niveau socio-économique mais elle ne peut masquer cette réalité que les gens sont d'abord **des « talents » et une « énergie »** trop souvent endormie ou étouffée ou mal canalisée.
- Le quartier est le lieu où on rencontre tous les problèmes que vivent les familles. Le quartier est ainsi un territoire directement concerné par une série de politiques. La **territorialisation de l'action** est une conception des politiques publiques qui a fait son apparition dans les années 90. Ces politiques mettent le quartier en évidence et le créent comme enjeu de pouvoir. Ces politiques s'orientent clairement vers le filtrage de toutes les actions de terrain par le pouvoir communal. Celui-ci a tendance à s'équiper d'ASBL paracommunales qui ont tendance à accaparer les subsides des différents niveaux de pouvoirs « au détriment » de l'associatif d'initiative citoyenne (*dont le CA ne comporte pas de mandataires publics*). La territorialisation, qui pourrait apporter un plus au niveau du développement local, doit être évaluée car elle ne s'accompagne pas d'une transversalité efficiente. En effet, chaque responsable a tendance à reproduire à l'échelon local le cloisonnement des politiques publiques.

### 3. Décloisonnement et Synergies

- Le « réseau associatif d'initiative citoyenne » à Laeken est né de cette double prise de conscience : la famille concentre une diversité de problèmes et les dispositifs en place sont cloisonnés.
  - Les besoins et problèmes vécus par les familles forment un tout et interfèrent les uns sur les autres : exemple, les problèmes d'emploi/chômage qui interfèrent sur la santé physique et mentale, le logement, l'éducation des enfants et leur réussite scolaire, l'image de la famille, l'autorité reconnue des parents et la compréhension de leur rôle, l'estime de soi, l'entente au sein du couple etc. Il faut donc dépasser le « saucissonnage » et privilégier l'approche globale d'une situation, d'un problème.
  - Une carte des « dispositifs » (services sociaux et autres, écoles, police, médiateurs, centres communautaires, organismes culturels etc.) en place sur le quartier témoigne de l'énorme effort que fournit le pouvoir public et aussi l'initiative citoyenne pour répondre aux besoins et problèmes vécus par les familles de Laeken. Le cloisonnement de ces dispositifs est extrême et rigidifié par des logiques et clivages politiques partisans, électoralistes même, idéologiques (cathos, socialos, libéros, écolos...), philosophiques et religieux (laïcs, chrétiens-cathos-protestants-orthodoxes, musulmans, athées...), linguistiques (flamands-francophones-allophones !), de nationalité (autochtones, allochtones...) etc.
  - Le *PICOL* a été créé dès le départ pour « décloisonner » l'action d'associations d'initiative citoyenne (voir supra). Dans le même mouvement, il n'a pas voulu s'enfermer dans son réseau mais a sollicité et obtenu la participation d'une grande partie des « acteurs locaux » qu'ils soient liés aux pouvoirs publics ou à des associations d'initiative citoyenne. Ce fut la (re)dynamisation de la CSL-Coordination Sociale de Laeken et en particulier, la démarche du PGRL-Plan Global de Revitalisation de Laeken centre qui ont permis de réaliser ce décloisonnement : le PGRL a engagé les « acteurs locaux » eux-mêmes 1) dans une analyse des besoins à partir de leur vécu ou perception, 2) dans une évaluation collégiale des ressources existantes (essentiellement humaines) et 3) dans la définition d'objectifs opérationnels pour améliorer le fonctionnement des ressources existantes et pour mettre en place de nouveaux moyens pour répondre aux besoins. Le PGRL a aussi engagé les acteurs locaux dans des « Comités d'action » sur les enjeux et objectifs « réalisables à court ou moyen terme » définis dans le PGRL. C'est cette démarche partant de l'analyse des besoins des familles et cherchant à optimiser les ressources existantes pour une meilleure réponse à ces besoins qui permet de « traverser » les cloisonnements (sans nécessairement réussir à les éliminer !). Un des maîtres-mots » de cette démarche du PGRL et de la CSL, pilotée par le PICOL est : Synergies ! ou Partenariats....

#### 4. Sujets-Acteurs

- Un des axes et objectifs majeurs du projet initial en 1992 (de « revitalisation du quartier ») était « l'éducation populaire ». Il visait en d'autres termes à rendre « sujets acteurs » les « concernés » (le public cible, les bénéficiaires, les usagers, les parents, les habitants...). Il faudra en évaluer les résultats après 18 ans. Il est clair que les logiques « de service » et « d'éducation populaire » ne procèdent pas de la même matrice et que « l'éducation populaire » qui veut rendre les « concernés sujets-acteurs » ne se développe pas « automatiquement » à partir d'un projet qui est « service ». Ces logiques ne sont-elles pas en opposition ou à tout le moins étrangères l'une à l'autre ? Les travailleurs sociaux peuvent-ils être les porteurs de cette démarche qui cherche à rendre les « concernés » sujets-acteurs ? La CSL, animée par le PICOL, a consacré de nombreuses « journées annuelles de formation » (voir les archives des journées de formation CSL) à des thèmes comme « l'implication des familles, l'implication des concernés » ou « comment rendre les concernés sujets-acteurs », et aussi à analyser le propre fonctionnement de chacun, travailleur social, face au « concerné ». L'évaluation serait importante mais reste à faire... Il y a de belles réalisations : notamment une série de projets socio-artistiques (*Amalia, Nouveaux poètes urbains, Et si tu m'écoutes ...* et tant d'autres encore !) qui ont permis au moins une expression forte de « concernés » et un « développement personnel » qui rend « acteur » dans l'entourage immédiat... Il y a le travail développé par certaines associations dans le secteur de l'éducation permanente... Il y a le *Comité de quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie et le jardin pédagogique Albert Street*. Il reste sans doute encore du chemin à faire...
- La démarche du PGRL, animée par le PICOL, a permis aux travailleurs sociaux durablement (et aussi, mais plus ponctuellement, à des « concernés »), à prendre conscience qu'ils pouvaient être « sujets-acteurs » : si le travailleur doit évidemment épouser et réaliser les options et objectifs du cadre qui l'a engagé par contrat, il lui reste une marge d'initiative personnelle qu'il peut valoriser. Le cadre de la CSL, sans doute parce qu'il est un réseau d'initiative citoyenne, est un cadre favorable, un espace de (relative) liberté dans lequel le travailleur peut se développer comme « sujet-acteur ». C'est du moins ce qu'exprime le témoignage de beaucoup...

## **5. La lutte contre l'exclusion sociale et pour l'intégration dans une société égalitaire et démocratique**

- L'évolution de la société belge, européenne et mondiale, et en particulier d'un capitalisme que même les Etats ont de plus en plus de peine à « dompter » ou « réguler », cette évolution va accentuer les « contradictions » : les inégalités, les tensions sociales... Les rapports de forces qui ont créé le « modèle social européen et en particulier belge » évoluent dans un sens qui n'est pas favorable aux « classes laborieuses » ni aux « classe modestes ». Dans les années 60, un taux de chômage de 2 à 7 % était « normal » et on parlait de 1 belge sur 10 vivant en dessous du seuil de pauvreté. Aujourd'hui, on parle de 1 belge sur 7 vivant en dessous du seuil de pauvreté et on estime « normal » un taux de chômage ou de non emploi en Région bruxelloise de près de 25 %, un « taux moyen » qui signifie 40 ou 50 % pour les adultes ( ? ) ou du moins pour les jeunes de Laeken !!! En tout cas, ce nonaccès à l'emploi est structurel et à partir de lui, d'autres problèmes sont devenus structurels : le logement, l'accès aux soins de santé..., l'autorité parentale, l'image de soi, la santé mentale..., l'élaboration de projets d'avenir..., la cohabitation, la cohésion sociale....
- Les « dispositifs » (services, associations, écoles etc.) en place à Laeken ne sont pas coalisés pour lutter contre les causes structurelles, contre les mécanismes fondamentaux ni même pour résister contre ou freiner ces mécanismes «révoltants » de la « dés-intégration ». Le travail en « réseau » n'a pu « politiser » l'action. Il y a bien eu une amorce de politisation en 2000 lors du sommet européen qui s'est tenu au château de Laeken. Deux manifestations ont traversé Laeken Bockstael : une manifestation « euro-syndicale » et une manifestation des « autres associations et alternatifs ». Le PICOL avait organisé avec la CSL une journée d'étude sur les revendications syndicales et sur celles du reste de la société civile avec l'aide de Gérard Fonteneau, conseiller à la CES-Centrale Européenne des Syndicats, et de Liliane Coccozza d'ESAN-European Social Action Network.
- Les « dispositifs » (services, associations, écoles etc.) en place à Laeken ont sans doute le mérite de répondre aux besoins immédiats et quotidiens des individus et des familles et de « gérer » les conséquences de cette « dés-intégration »... Ils contribuent aussi à développer des potentialités créatrices et une prise de conscience...qu'il n'y a pas de fatalité ( ! ) et que chacun est appelé à être « sujet-acteur » de la vie individuelle et collective. Cette prise de conscience est promesse d'avenir !

## **6. Rappel des axes fondamentaux de l'action proposés dans la Charte de la CSL (disponible au PICOL)**

- Le fil à plomb : une volonté de chaque organisation et chaque acteur de réaliser toujours mieux les missions qui lui sont confiées ...
- La définition par les acteurs locaux, c'est-à-dire travailleurs et « concernés » de Laeken centre, des besoins et des alternatives... (voir démarche du PGRL-Plan Global de Revitalisation de Laeken)
- Le Partenariat / les Synergies / le Développement local solidaire (voir point 3. ci-dessus)
- L'implication des « concernés » (habitants, usagers, parents...) (voir point 4. ci-dessus)
- Le partenariat constructif avec les pouvoirs publics et économiques ...

# **Partie 5.**

## **Les fragilités et les perspectives de consolidation**

## Partie 5. Les fragilités et les perspectives de consolidation

### ***1. De l'énergie bénévole et militante à la professionnalisation ...et à un financement stable et récurrent ?***

- L'émergence de l'associatif et son développement décrit ci-dessus a été rendu possible d'abord par l'énergie bénévole et militante d'un petit noyau animé par des « projets de vie » et des « passions personnelles ». Dans une étape ultérieure, des subsides « précaires » ont permis d'engager sous contrat des animateurs et coordinateurs, souvent à temps partiels : certains d'entre eux ont été les « énergies bénévoles » des débuts.
- Progressivement (après beaucoup plus d'années qu'escompté !) et dans certains cas seulement, des subsides « récurrents » ont permis de stabiliser les « colonnes vertébrales » que sont les travailleurs et en particulier le coordinateur, ainsi que les frais de fonctionnement incontournables (loyers, chauffage, gaz-électricité, téléphone, assurances...). Ces subsides « récurrents » sont les ACS (pour le *Colombier*, le *GESL*, *Amorce*, le *PICOL* et le *CCBN-Maison de la création*), les « agréments » par la Communauté française (comme Centre Culturel catégorie 1 pour le *CCBN-Maison de la création* et comme association d'Education permanente pour le *PICOL*), le FESC-Fonds des Equipements et Services Collectifs (pour le *Colombier*), et le subside quinquennal de la Cohésion Sociale (pour le *Colombier*, le *GESL*, le *CCBN-Maison de la création* et *Amorce*).
- Ces subsides dits « récurrents et stables » le seront peut-être moins dans l'avenir étant donné la réforme de l'Etat qui se profile et l'appauvrissement attendu de la Région bruxelloise et de la Communauté Française. Il faut s'attendre à ce que la restructuration touche en priorité les PA-Petites Associations.

### ***2. La gestion administrative et financière***

- La gestion est souvent le talon d'Achille de l'associatif d'initiative citoyenne. Les exigences des pouvoirs subsidiants sont devenues telles que la gestion militante et bénévole a dû faire place à une gestion professionnalisée. Cette professionnalisation se situe à 2 niveaux : celui de la gestion « quotidienne » et aussi celui de la vision stratégique à court, moyen et long terme. Les rapports financiers accompagnés des pièces justificatives impliquent une extrême rigueur dans la gestion quotidienne. Et il ne suffit plus aujourd'hui d'avoir à l'AG, se réunissant en avril-mai, les comptes et bilan de l'année écoulée et le budget de l'année suivante ! Il faut réaliser un « suivi budgétaire » au moins 3 fois sur l'année et avoir vers octobre-novembre des projets de budgets pour au moins les 2 années qui suivent.
- 5 associations (*Amorce*, *Colombier*, *GESL*, *Laeken découverte*, *PICOL*) du réseau laekenois ont pris conscience de ces nouvelles exigences et ont mis en place, il y a déjà 2 ans, une « cellule financière interassociative » composée de « professionnels » et qui apporte aux différents Conseils d'administration une analyse « fine » des suivis budgétaires et des perspectives en termes de stratégies à développer.

### **3. Les locaux**

- Le dynamisme « militant » a permis d'occuper des locaux soit mis à disposition (gratuitement ou presque) par les pouvoirs publics soit accordés par des « alliés » demandant une contribution « modeste ». Des 6 associations du réseau laekenois, seule une association (*le Colombier*) a dans son budget un loyer « normal » (selon le marché) et les frais de gaz-électricité (dont le chauffage). Et une autre association (*le CCBN-Maison de la création*) dispose de locaux garantis par un contrat-programme. Il s'agit là d'une fragilité pour 4 des 6 associations.

### **4. La qualification professionnelle du personnel**

- Les exigences des pouvoirs subsidiant deviennent plus strictes en ce qui concerne la qualification du personnel. Ces exigences s'installent en contrepartie de cette politique visant à assurer un financement plus stable au secteur non marchand socioculturel. L'action syndicale, elle aussi, vise à structurer plus solidement ce secteur : la CP-Commission Paritaire 329 produit par exemple des barèmes, des descriptions de fonction.... La revalorisation et la professionnalisation du secteur sont en route...
- L'associatif a toujours fait de l'insertion socioprofessionnelle. Il permet à des personnes ne disposant pas de « grands » diplômes pour toutes sortes de motifs (personnels, familiaux, liés à l'immigration ou à la demande d'asile...) de trouver un emploi et de développer des compétences. L'associatif assure à ce personnel une formation « sur le tas », notamment par le travail d'encadrement que réalise le coordinateur. Il stimule le personnel à suivre des formations ponctuelles et même des formations de longue durée (par exemple d'éducateur spécialisé). Cette « stimulation » est cependant freinée par exemple lorsque le personnel est à temps partiel et que suivre une formation de longue durée risque de désorganiser le travail (par exemple une permanence d'aide scolaire lorsque plusieurs travailleurs s'absentent 1 à 2 jours semaine pour suivre une formation !).
- Les politiques doivent tenir compte de cette dimension « d'insertion socioprofessionnelle » de l'action de l'associatif citoyen. Les critères de définition des « compétences » ne peuvent se limiter aux « diplômes » classiques. Ils doivent rester « négociables » au cas par cas et rester ouverts à reconnaître les compétences acquises « sur le tas » et par des formations ponctuelles ou alternatives aux formations de plein exercice.

*En termes de conclusion....*

*Vers une intégration plus poussée  
de ce « réseau d'initiative citoyenne »*

## *En termes de conclusion....Vers une intégration plus poussée de ce « réseau d'initiative citoyenne »*

- La réforme de l'Etat qui se profile et l'appauvrissement attendu des Communes, de la Région bruxelloise et de la Communauté Française impliqueront des restructurations sans doute « douloureuses ». Il faut s'attendre à ce que ces restructurations touchent en priorité les PA-Petites Associations.
- Les PA-Petites Associations doivent réfléchir à un processus de « **rapprochement** » entre elles...à la fois pour être un interlocuteur plus fort et donc mieux écouté et aussi pour « mutualiser » des ressources et réaliser des économies d'échelle.
- Ce « rapprochement » serait de type « confédéral » et maintiendrait les ASBL existantes.
- Un **GTI-Groupe de Travail Interassociatif issu de la « Cellule financière interassociative »** planche sur cette question du « rapprochement » nécessaire et élabore des analyses et des propositions qui seront soumises aux prochaines AG d'avril-mai 2011 des différentes associations.
- Ce « rapprochement » existe déjà pour une part pour les 5 ou 6 associations laekenoises dont il est question ici et parfois depuis longtemps : différentes actions sont menées depuis des années en **partenariat** impliquant au moins 2 ou 3 des associations et parfois toutes les 6 ; la **gestion comptable** est assurée depuis plusieurs années par une même personne pour 4 associations ; la « **Cellule financière interassociative** » existe depuis plus de 2 ans et joue un rôle fondamental dans la gestion administrative et financière des différentes associations jusqu'à la vision stratégique; le président (co-fondateur et effectif encore aujourd'hui) des différents CA est le même et quelques **mêmes personnes se trouvent membres des différents CA** ; le *CCBN-Maison de la création* manifeste une très grande ouverture aux associations et beaucoup de réunions ou activités sont chaleureusement **accueillies dans ses locaux**...
- Le problème du financement des locaux est crucial. Un « groupe de travail » composé de 5 personnes s'est mis en route il y a plus d'un an pour étudier des alternatives à ce problème (par exemple, comment créer une « coopérative immobilière »). La perspective d'affecter **l'ancienne gare de Laeken à une Maison des associations** après le retour (en 2013) du CCBN-Maison de la création dans l'ancien Hôtel communal place Bockstael, cette perspective est un « rêve » qui date de 1997 mais qui sera l'objet d'un dossier de demande actuellement en cours d'élaboration et qui sera introduit à la Ville en février 2011 !
- La perspective de créer une Fondation « Synergies laekenoises » ou « Laeken solidarité »...n'est plus un rêve lointain.